

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

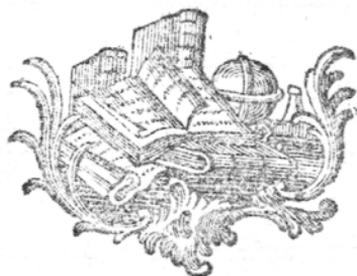
LITTÉRAIRE.

15. AVRIL 1794.

---

*Neque te ut miretur turba, laboribus  
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur  
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. Avril 1794.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire du clergé pendant la révolution Française ; ouvrage dédié à la nation Angloise. Par l'abbé Barruel. A Londres de l'imprimerie de J. P. Cogan ; & se trouve à Bruxelles, chez Le Charlier & chez Lemaire ; à Liege chez Lemarié. 3 parties en deux petits vol. in-8vo.*

LE sujet de cet ouvrage, la nation à laquelle il est adressé, & qui dans les circonstances semble être l'arbitre de la guerre & de la politique, la manière judicieuse & pleine d'intérêt dont la matière est traitée, concourent à mériter l'attention du public à des titres tout-à-fait particuliers. En peu de mots

N n 2

l'auteur qui possède supérieurement le talent du laconisme, trace le tableau général qui fait le sommaire & le résultat de son Histoire. „ Cent  
 „ trente-huit évêques ou archevêques, soixante-  
 „ quatre mille curés ou vicaires, condamnés  
 „ à quitter leurs sièges, leurs paroisses, ou  
 „ bien à prononcer le serment du parjure  
 „ & de l'apostasie; tous les ecclésiastiques,  
 „ tous les Religieux de l'un & de l'autre sexe,  
 „ privés du patrimoine de l'Eglise, chassés  
 „ de leurs asiles; les temples du Seigneur  
 „ changés en vastes prisons pour ses ministres;  
 „ trois cens de ses prêtres massacrés dans l'es-  
 „ pace d'un jour, dans une seule ville; tous  
 „ les autres pasteurs fidèles à leur Dieu, im-  
 „ molés, ou chassés de leur patrie, & cher-  
 „ chant à travers mille dangers, quelque ré-  
 „ fuge auprès des nations étrangères; tel est  
 „ le spectacle que la révolution Françoisse vient  
 „ de donner au monde. „

Quand on est instruit des moyens employés préliminairement à la révolution, des noms & des intrigues des hommes trop fameux qui y travailloient, & de l'état général des choses civiles & ecclésiastiques avant qu'elle éclatât; on ne voit dans cette grande catastrophe que l'effet des causes qui naturellement devoient la produire. Mais on observe en même tems qu'en travaillant à renverser la Religion avec l'état, les ennemis par leurs intentions même & la nature de leurs motifs lui rendoient un hommage précieux. „ Ils étoient  
 „ persuadés qu'avec les principes du catholi-  
 „ cisme, il seroit impossible de combiner ceux

du gouvernement qu'ils vouloient substituer  
à la monarchie. A la tête de ces prétendus philosophes politiques se montrait le fameux Mirabeau l'ainé, dans lequel se trouvoient beaucoup de ces talens qui peuvent faire un grand homme, plus encore de ces vices qui font les méchans, & sur-tout cette audace qui fait les Catilina, lorsqu'elle se trouve réunie au courage des guerriers, le seul qui lui manqua. Dès les premiers jours des États-Généraux ouverts à Versailles le cinq Mai 1789, il n'avoit pas caché combien il croyoit important de renverser d'abord les idées religieuses pour remplir ses projets. *Si vous voulez une révolution,* avoit-il dit publiquement, *il faut commencer par décatholiciser la France.* — Cét aveu d'un grand conspirateur étoit en lui-même, un hommage précieux à la Religion catholique. Il confessoit par-là combien elle est propice au maintien des empires, puisqu'il croyoit devoir commencer par la renverser, avant que d'attaquer le gouvernement même. Cependant l'atroc politique eût raisonné différemment, s'il avoit mieux connu cette Religion. Il eût vu que sans doute elle ne favorisa jamais la révolte, mais qu'elle sait aussi se maintenir malgré toutes les variations, & sous toutes les formes de gouvernement compatibles avec la justice & le bonheur des peuples. Il eût vu que, si elle attachoit les François à leur monarchie, elle n'inspireroit pas moins de fidélité, moins de zele aux catholiques Suif-

ses, & à ceux d'Angleterre ou de Venise,  
pour le gouvernement de leur patrie. Il eût  
appris que sans se prêter par des crimes aux  
secousses des états, elle favoit aussi faire à  
ses enfans un devoir de subir le joug des  
loix nouvelles, plutôt que de perpétuer les  
dissensions & les guerres intestines. Il eût  
prévu qu'avec le projet d'un impie contre  
l'autel, il se créoit peut-être plus d'obsta-  
cles, qu'il ne se procuroit de moyens pour  
sa révolution civile; que naturellement il  
indisposoit les cœurs, en préparant des sup-  
plices aux consciences. — Mirabeau re-  
connut son erreur, mais trop tard, lorsque  
voyant la résistance des prêtres à son plan  
de décatholiser la France, il dit, en son  
langage énergique, à Camus : *Votre détes-  
table constitution du clergé détruira celle  
que nous faisons pour nous.* Il se trom-  
poit encore ici; mais on peut dire en quel-  
que sorte, que c'étoit à sa louange. Il pré-  
voyoit tous les fleuves de sang qu'il faudroit  
répandre, pour triompher de la résistance  
des ecclésiastiques, il ne se sentoit pas ca-  
pable de tant d'horreurs. La France avoit  
des hommes plus atroces. C'étoit la poli-  
tique qui dominoit chez lui. L'impiété,  
la haine même du christianisme l'emportoit  
sur toute considération dans une autre es-  
pece de philosophes. Ces avortons de Bayle  
& de Voltaire auroient plutôt souffert cent  
Nérons sur le trône, qu'un seul prêtre à  
l'autel. Ils mettoient tout leur mérite dans  
la haine de Jesus-Christ, & toute leur gloire

„ dans la destruction de tous ses temples.  
 „ ——— Parmi ces odieux sophistes, on con-  
 „ noissoit ce Condorcet, bâtard de La Metrie,  
 „ de Hobbes, & de tous les athées; & ce  
 „ Cérutti, dont le dernier sentiment applaudi  
 „ à l'assemblée des nouveaux législateurs, fut  
 „ dans ces paroles d'un démon expirant : *Le*  
 „ *seul regret que j'emporte en mourant,*  
 „ *c'est de laisser encore une Religion sur la*  
 „ *terre.* On en connoit cent autres; depuis  
 „ cet apostat Chabot, qui n'attendoit que le  
 „ moment favorable pour faire aux Jacobins  
 „ la motion d'exterminer jusqu'au dernier prê-  
 „ tre d'une religion quelconque : jusqu'à ce  
 „ Dupont qui déjà s'épanouissoit dans l'espoir  
 „ de monter à la tribune même des législa-  
 „ teurs, & d'y faire un jour entendre ces pa-  
 „ roles : *Il n'y point de Dieu dans le*  
 „ *monde.* „

Ces notions peuvent servir à diriger le ju-  
 gement du public sur les hommes qui étoient  
 à la tête de la secte philosophique lors de la  
 révolution. Une autre secte étroitement alliée  
 avec la philosophique, tendoit directement au  
 même but. „ À tous ces ennemis de Dieu &  
 „ de son Christ se joignoit une autre secte  
 „ connue sous le nom d'*Economistes*. Ceux-  
 „ ci, depuis trente ans, disciples de Turgot\*,  
 „ tourmentoient la France, pour corriger son  
 „ gouvernement, pour réparer ses finances  
 „ par des systêmes qui ont ruiné sa monar-  
 „ chie, épuisé ses trésors. Toute la science  
 „ de ces sophistes se réduisoit à ce qu'ils ap-  
 „ pelloient *le produit net*; & le produit net

\* Voyez  
 son arti-  
 cle dans  
 le *Dict.*  
*Hist.*, &  
 une chan-  
 son très-  
 remar-

quable  
dans le  
Journ. du  
15 Mai  
1792, p.  
351.

de leurs dogmes se réduisoit à effacer tous  
ceux du christianisme, pour y substituer  
ceux d'une religion qu'ils disoient naturelle;  
comme le produit net de leurs expediens  
pour enrichir la nation, étoit de lui appren-  
dre à voler l'autel, & à chasser ses prêtres.

Les efforts de ces deux sectes, réunies d'ail-  
leurs avec celles du jansénisme & du hugue-  
notisme, & qui toutes se fondoient dans l'a-  
théisme, se trouverent secondés par la dispo-  
sition presque générale des esprits, sur-tout dans  
la capitale, par la corruption des courtisans,  
de la magistrature, de la noblesse, d'une partie  
même du clergé, par toutes les subversions qui  
minent les empires. A la cour, à Paris une trop  
grande partie des riches favorisoit toutes ces  
sectes, parce que toutes favorisoient la disso-  
lution de ses mœurs. Elle laissoit au peuple les  
églises où son exemple auroit dû le conduire;  
l'impiété passoit des maîtres aux valets; des  
valets aux chaumieres. Les bourgeois, les  
marchands, les commis, vouloient aussi avoir  
de l'esprit contre Dieu, les ministres ne  
voyoient que le fruit de l'industrie natio-  
nale dans celui des productions qui ôtoient  
à la nation & ses mœurs & sa religion.  
Les magistrats gâtés eux-mêmes, se vivoient  
mollement, & laissoient le poison se répán-  
dre sous mille formes différentes, depuis  
les premieres classes du peuple jusqu'aux  
dernieres. La capitale s'enfonçoit dans un  
abyrne de corruption & d'impiété. — Le  
clergé résistoit au torrent; ses membres n'é-  
toient pas eux-mêmes tous exempts des vi-

„ ces du siècle. Il faut le dire même à la  
 „ gloire du Dieu dont vient toute sa force :  
 „ le clergé ne sembloit pas annoncer toute  
 „ la confiance dont il a donné l'exemple. On  
 „ pouvoit le diviser en deux parties, l'une  
 „ trop étrangère au vrai sacerdoce, n'avoit  
 „ que le nom & la moitié de l'habit ecclésiast-  
 „ tique ; elle fuyoit les travaux de l'autel, en  
 „ recherchant les bénéfices par la faveur des  
 „ courtisans. Elle étoit le scandale & l'effroi  
 „ de l'Eglise, bien plus que son appui. ———  
 „ L'autre partie bien plus nombreuse, étoit  
 „ celle des prêtres occupés du salut des âmes  
 „ & des fonctions ecclésiastiques. C'étoit-là  
 „ vraiment le corps du clergé. En général il  
 „ étoit instruit de ses devoirs ; s'il étoit des  
 „ pasteurs qui n'eussent vu dans l'Eglise que  
 „ ses richesses, il en étoit encore plus à qui  
 „ la foi étoit précieuse ; & bien peu paroiss-  
 „ soient disposés à la trahir. Il falloit abattre  
 „ tout ce corps des pasteurs, pour complet-  
 „ ter le triomphe des impies. „

Comme c'est ici réellement l'histoire de la  
 persécution la plus affreuse peut-être que l'E-  
 glise ait essuyée, l'auteur la divise par les  
 divers degrés de violence qui l'ont succes-  
 sivement accrue, & les porte jusqu'à onze. Le  
 premier degré fut celui où Necker jettoit les  
 fondemens du fort qu'on destinoit au clergé ;  
 on y voit une fourberie & une bassesse de  
 moyens, bien digne de l'opérateur & de ses  
 vues, en même tems qu'on déplore la stupide  
 cupidité & l'ambition de ceux qui se laisserent  
 prendre à des pièges si grossiers. „ Dans la

33 crainte de voir arriver aux Etats - Généraux  
33 bien des prélats dont il ne vouloit pas, &  
33 qui naturellement devoient avoir le suffrage  
33 de leur clergé, M. Necker prévint les élec-  
33 tions par des lettres & par des émissaires,  
33 dont l'objet étoit de semer, parmi les pas-  
33 teurs du second ordre, la jalousie contre  
33 leurs supérieurs dans la hiérarchie évangé-  
33 lique. Rien ne fut épargné pour inspirer  
33 aux curés & aux vicaires l'esprit du presby-  
33 téranisme. Les agens du ministre étoient char-  
33 gés de tout promettre aux simples prêtres,  
33 sans leur dire comment on sauroit bien se  
33 passer d'eux quand l'épiscopat seroit abattu.  
33 Dans les presbyteres des villes & des villa-  
33 ges, ils distribuerent des diatribes virulen-  
33 tes sur les richesses & le prétendu despo-  
33 tisme des évêques; ils affecterent de témoi-  
33 gner un grand zele pour la Religion, & une  
33 compassion perfide pour la pauvreté de ceux  
33 qui en remplissoient les fonctions les plus  
33 habituelles auprès du simple peuple. Ils al-  
33 lerent jusqu'à supposer des lettres imprî-  
33 mées par les curés du Dauphiné, remplies  
33 du même esprit de révolte contre l'épisco-  
33 pat; ils les envoyerent dans les provinces  
33 éloignées, afin qu'elles eussent produit leur  
33 effet, avant que la protestation des auteurs  
33 supposés de ces lettres fût arrivée. Ils infi-  
33 nuerent sur-tout que si les députés du pre-  
33 mier ordre étoient en grand nombre, il se-  
33 roit impossible aux Etats - Généraux d'amé-  
33 liorer le fort des curés. Ils désignerent ceux  
33 sur lesquels le ministre desiroit faire tomber

„ le choix. Des prêtres de campagne trop sim-  
„ ples pour soupçonner ces ruses, donnerent  
„ dans le piège ; ils ne crurent nullement la  
„ Religion intéressée au choix des députés  
„ qu'ils alloient faire. Les élections furent ora-  
„ geuses ; on vit dans plusieurs dominer des  
„ hommes dont Necker s'étoit assuré. Sur trois  
„ cens ecclésiastiques, trente évêques seule-  
„ ment se trouverent députés. Dès ce moment  
„ le presbytéranisme auroit perdu l'Eglise de  
„ France, si les curés ne se fussent enfin ap-  
„ perçus qu'on vouloit détruire la Religion,  
„ bien plus que soulager ses pasteurs. „

Les avocats jouerent un rôle trop fameux  
dans ces scènes tragiques pour ne pas oc-  
cuper une place distinguée dans l'histoire  
qui nous les transmet. Le chrétien catho-  
lique voit avec plaisir, à travers toutes les  
subtilités du barreau & les astucieuses tour-  
nures de l'hypocrisie, des convictions bien  
honorables à l'unité de sa foi, & à cette sain-  
teté jalouse qui ne fait point composer avec  
la corruption & l'erreur. „ Les avocats, Ca-  
„ mus sur-tout, long-tems chargés des affai-  
„ res temporelles du clergé, des contestations  
„ qui pouvoient s'élever pour des bénéfices,  
„ s'étoient trouvés entraînés par leur intérêt  
„ même, à étudier au moins une partie des  
„ loix, de la discipline, & de la doctrine  
„ de l'Eglise. Quand on n'est religieux & théo-  
„ logien que par intérêt, on devient aisément  
„ impie ou hérétique par le même mobile.  
„ Les avocats théologiens savoient que tout  
„ se tient & se lie dans la Religion catholi-

„ que; que jamais elle ne compose avec l'es-  
 „ reur; qu'elle ne connoit point de ces vé-  
 „ rités secondaires qu'on puisse sacrifier au  
 „ mensonge pour maintenir des vérités pri-  
 „ maires; que, pour elle, l'esprit de toute  
 „ vérité n'est pas davantage l'esprit des erreurs  
 „ subtiles, que celui des hérésies éclatantes;  
 „ que si elle admettoit un seul mensonge re-  
 „ ligieux, elle croiroit voir s'écrouler toute  
 „ la base sur laquelle porte l'autorité de ses  
 „ décisions, & tout cet édifice contre lequel  
 „ il est écrit que les portes de l'enfer ne pré-  
 „ vaudront jamais. Mais ils savoient aussi que  
 „ dans cet ensemble de dogmes & de loix  
 „ divines qui composent la Religion catholi-  
 „ que, il en est dont le peuple n'apperçoit  
 „ pas la chaîne & l'union essentielle aux vé-  
 „ rités primordiales. Ils voyoient la monar-  
 „ chie se dénaturer, & le peuple, malgré son  
 „ attachement à ses monarques, se prêter à  
 „ la constitution nouvelle de l'empire, parce  
 „ qu'elle conservoit encore & le nom & l'i-  
 „ mage d'un roi dans la personne de Louis XVI.  
 „ Ils imaginèrent de dénaturer également les  
 „ dogmes & les loix, la constitution de l'E-  
 „ glise catholique, en lui laissant son nom  
 „ & l'apparence de son culte. „

L'auteur ne dissimule pas l'étrange dégât que  
 fit cette nouvelle constitution dans l'état mo-  
 nastique; & rien ne prouve mieux combien  
 cette sainte institution étoit déchue en France,  
 que la facilité avec laquelle on la conduisit  
 dans le gouffre qui devoit l'engloutir. En dé-  
 testant l'artifice grossier des séducteurs, en

déplorant le sort des victimes de la séduction ;  
on doit adorer encore & bénir l'Eternel dont  
la souveraine sainteté rejette & défait tout ce  
qui n'est plus digne de lui. „ Quant aux moi-  
„ nes, le nombre des apostats fut grand ; mais  
„ alors même la justification de leur état fut  
„ dans la distinction facile à faire entre les  
„ déserteurs & les Religieux constans dans leur  
„ vocation. Les premiers étoient ceux qui de-  
„ puis long-téms, étoient rebelles à leur re-  
„ gle. Tous ceux qui avoient édifié l'Eglise  
„ par l'exacte observation de leurs loix, re-  
„ poussèrent avec indignation cette prétendue  
„ permission de rétracter leurs vœux. Ce fut  
„ même une chose spécialement digne de re-  
„ marque, que les ordres religieux, dont la  
„ regle étoit la plus sévère, tels que les Char-  
„ treux, eurent aussi le moins de déserteurs.  
„ Ceux qui sembloient encore plus morts au  
„ monde, dans les maisons de la Trappe &  
„ de Sept-Fons, ne profitèrent de la permis-  
„ sion, que pour aller édifier d'autres con-  
„ trées, en y bâtissant de nouvelles cellules,  
„ pour continuer à vivre dans leur première  
„ austérité. Aux yeux du véritable philoso-  
„ phe, cette différence entre les déserteurs  
„ & les moines constans, devint une apolo-  
„ gie triomphante de la vie religieuse. Un seul  
„ homme en effet persévérant dans un état  
„ dont il a constamment observé les loix,  
„ prouve plus en faveur de cet état, que l'a-  
„ postasie de cent mauvais sujets, ignorans  
„ ou scandaleux, n'en peut dire contre les  
„ loix qu'ils n'ont jamais suivies ; comme le

25 martyr d'un homme vertueux prouve plus  
 25 en faveur de l'Evangile qui l'a sanctifié,  
 25 que la défection de cent lâches toujours sans  
 25 probité, sans mœurs, n'en diroit contre ce  
 25 même Evangile, auquel ils n'ont jamais  
 25 conformé leurs pensées, ni leur conduite. 25

Mais si les cloîtres n'offrirent point aux en-  
 nemis de l'Eglise la résistance que peut-être  
 eux-mêmes s'attendoient à y trouver; celle de  
 l'épiscopat fut invincible, & l'on peut dire  
 unanime, une très-foible exception devant  
 être considérée comme nulle, & les qualités  
 des délinquans les ayant rangés d'avance entre  
 les apôtats futurs. 25 Parmi les cent trente-  
 25 huit évêques ou archevêques François, quatre  
 25 prévariquerent. On s'attend bien à trouver  
 25 à leur tête, ce Taillerand-Périgord d'Au-  
 25 tun, qui avoit trahi ses freres. Digne ca-  
 25 sulte de rebelles, il s'étoit aussi avisé d'ab-  
 25 foudre ses confreres législateurs du serment  
 25 qu'ils avoient prêté à leurs commettans dans  
 25 les assemblées électORALES. Il s'en étoit ab-  
 25 sous lui-même; un parjure de plus ne lui  
 25 coûta rien. — Le second étoit Brienne,  
 25 archevêque de Sens, alors encore cardinal  
 25 de Loménie. Son ambitieuse incapacité dans  
 25 le ministère, avoit perdu le roi; ses mœurs  
 25 scandaleuses défoloient & humilioient l'E-  
 25 glise; il étoit tems qu'il en sortit, ou qu'il  
 25 en fût chassé. — Ce ne fut pas sans  
 25 doute l'autorité de son exemple qui séduisit  
 25 Jarente, évêque d'Orléans; on disoit celui-  
 25 ci accablé de dettes; on ne lui donnoit pas  
 25 assez de vertu pour résister à un parjure

„ qui les auroit payées. — Quant à Savi-  
 „ nes, évêque de Viviers, on lui avoit connu  
 „ des principes, de l'aménité, & de la pru-  
 „ dence; mais depuis long-tems on parloit  
 „ aussi de ses momens d'aberration, d'une  
 „ espece d'aliénation d'esprit. Sa renommée  
 „ n'a pas encore décidé, si son ferment est  
 „ folie ou lâcheté; ses écrits le défendent par  
 „ des sophismes; sa conduite l'excuse par des  
 „ extravagances. „

Les jansénistes trouverent naturellement dans la nouvelle constitution de quoi satisfaire une haine invétérée contre l'Eglise, & particulièrement contre les évêques qui depuis si long-tems veilloient sur les moyens de réprimer une secte funeste. Cette constitution étoit d'ailleurs l'ouvrage de leurs coriphées, Camus avec le Bénédictin de Foris lui avoit donné l'existence : il étoit dans l'ordre qu'elle fût bien reçue parmi les miraculés de François Paris.

„ Quelques hommes de mœurs austères, au  
 „ moins en apparence, témoignèrent aussi  
 „ beaucoup de zèle pour le ferment. Ceux-là  
 „ pour la plupart, tenoient à une secte que  
 „ l'Eglise avoit proscrite, & qui, malgré l'E-  
 „ glise, s'obstinoit à se cacher au milieu de  
 „ ses enfans, comme pour la déchirer plus sû-  
 „ rement dans son propre sein. La liaison des  
 „ Jansénistes avec Camus, & sur-tout la con-  
 „ nexion de leurs principes avec la nouvelle  
 „ constitution, lui donnerent dans cette secte  
 „ beaucoup de partisans, & firent bien des  
 „ jureurs. „

Cependant la premiere regle est d'être juste, & la vérité nous oblige de dire que quelques vieux

docteurs de la secte, attachés à leurs opinions par l'âge, par l'habitude & le plaisir de dogmatifer, ne voulurent pas s'en départir dans ce qu'elles différoient de la constitution Camusienne.

„ Quelques-uns tels que Moltrot, Jabineau,  
 „ Lambert, témoignèrent, dit l'abbé B., la  
 „ plus haute indignation contre le ferment,  
 „ & écrivirent avec force contre ceux qui le  
 „ prêtoient „. Triste inconséquence dans des  
 hommes instruits ! Comme si lorsqu'une fois on  
 se sépare de l'Eglise & qu'on rejette son au-  
 torité, toutes les erreurs ne devoient point  
 paroître égales, & que l'une échappât plutôt  
 à l'anathème que l'autre.

La manière dont le clergé catholique fut rem-  
 placé par les jureurs, est bien digne de con-  
 firmer les vrais pasteurs dans leur résistance,  
 & de nourrir au milieu des souffrances de leur  
 exil, ce sentiment intime du bien qui est com-  
 me l'approbation de la Divinité ; approbation  
 manifestée en plus d'une manière, & en raison  
 très-inverse, non sans de vrais prodiges, sur  
 les confesseurs & les apostats. „ Il étoit plus  
 „ difficile d'en trouver un nombre suffisant  
 „ pour remplacer les curés & les vicaires.  
 „ Plusieurs même de ceux qui avoient juré,  
 „ reculèrent d'horreur, quand il fallut se dé-  
 „ cider à prendre la place d'un véritable pas-  
 „ teur, pour jouer le rôle affreux de l'intru-  
 „ sion. Il y eut des paroisses pour lesquelles  
 „ on nomma jusqu'à sept à huit fois, sans  
 „ qu'aucun des élus pût se résoudre à accep-  
 „ ter. Le grand moyen de l'assemblée fut de  
 „ supprimer les paroisses même. Son plan de  
 „ „ voit

29 voit en retrancher plus des trois quarts, si  
 29 les habitans des campagnes ne s'y étoient  
 29 opposés. On fut obligé de laisser dans plu-  
 29 sieurs les vrais curés, jusqu'à ce que les  
 29 nouveaux évêques se fussent donné des pré-  
 29 tres dignes d'eux. Ils avoient trouvé eux-  
 29 mêmes un premier consécrateur dans l'apost-  
 29 tat d'Autun. Ils se hâtèrent de prendre pos-  
 29 session de leur diocèse. Presque tous y en-  
 29 trèrent avec un appareil militaire; leur  
 29 nouvelle église alloit être celle du schisme,  
 29 de l'hérésie, de l'impiété; elle devoit sur-  
 29 passer les tyrans dans ses persécutions con-  
 29 tre le sacerdoce; le Ciel sembla vouloir,  
 29 par des prodiges, témoigner l'horreur qu'elle  
 29 lui inspiroit. D'Expilly fut élu le jour de la  
 29 Toussaint, dans une saison où le Dieu de  
 29 la nature laisse ordinairement reposer son  
 29 tonnerre. En ce jour, il avoit appelé tous  
 29 ses foudres: il les fit tous gronder pendant  
 29 le long intervalle que dura l'élection. On  
 29 eût dit que tout le ciel en feu repoussoit  
 29 dans sa colere le premier assaut du schisme.  
 29 — Le prodige fut encore plus marqué  
 29 le jour où d'Expilly vint prendre possession  
 29 du premier siege constitutionnel. Entouré  
 29 d'une garde nombreuse, il marchoit vers  
 29 Quimper. Le soleil étoit encore pour deux  
 29 heures au-dessus de l'horizon, au moment  
 29 où l'intrus arrivoit aux portes de la ville;  
 29 pas un seul nuage n'obscurcissoit les airs;  
 29 le tems étoit superbe; un grand nombre de  
 29 citoyens accouroit sur la route, les uns avec  
 29 le zele de la révolution pour son premier  
 29 *Tome I.*

intrus ; les autres avec toute l'avidité des  
curieux pour le spectacle d'une entrée triom-  
phante ; tous au moins pour voir & con-  
templer cet homme qui alloit être le Pho-  
tius de la révolution. Du fond de son char,  
déjà il contemploit les tours de cette cathé-  
drale dont il accouroit envahir le siege. A  
l'aspect de son escorte, déjà les acclamations  
des révolutionnaires qui l'attendoient, se  
faisoient entendre ; ils disoient : *le voilà* ;  
en ce moment, le ciel se couvre d'un voile  
épais ; des ténèbres profondes comme les  
plaies d'Egypte, tombent tout-à-coup sur  
son char, sur sa route, sur toute la ville.  
Pas un des spectateurs ne peut voir cet hom-  
me dont le soleil refuse d'éclairer la mar-  
che. Au lieu des acclamations, c'est un som-  
bre & un morne silence ; c'est le deuil an-  
ticipé de la nature. Tous frappés de terreur,  
méditent le funeste présage. Dans la tristesse  
de ses pensées, l'intrus semble lui-même  
accessible à la honte ; le remords se réveille  
dans son cœur. Il en avoit vaincu trop d'au-  
tres. La veille même de son sacre, il étoit  
encore à consulter un docteur de Sorbonne ;  
il témoignoit encore la frayeur de son schis-  
me ; il trembloit d'en être le fondateur ; il  
promettoit de fuir Talleyrand d'Autun : le  
lendemain il courba sa tête sous l'imposi-  
tion sacrilege des mains de l'apostat ; en-  
durci dans l'erreur, il consumma l'usurpation.  
—— Obstiné comme lui, plus éclatant dans  
sa haine, Saives premier évêque intrus de  
Poitiers, éprouva plus visiblement encore

» la colere des Cieux. A peine sur le siege de Voyez les  
 » l'intrusion, au milieu de son conseil, il ve. Journ. du  
 » noit d'exhaler ses fureurs ; il se dispoit à 15 Mai  
 » signer le décret de sa haine, l'interdit gé- 1791, p.  
 » néral sur les prêtres fideles ; il tomba mort ; 148. —  
 » sa main droite ferrée, son bras étendu & I Juin,  
 » roidi montrèrent long-tems la rage de son p. 227. —  
 » dernier soupir. — L'historien moins ré- I Août,  
 » servé rapporteroit des faits de la même na- p. 491. —  
 » ture moins avérés & moins publics ; & le art. HI-  
 » Ciel paroît prodigue de merveilles, si no- LAIRE  
 » tre plume les accueilloit sans distinction ; & GUIE-  
 » mais soit effet naturel de la rage, soit pu- LAUME  
 » nition spéciale, il est certain que dans les dans le  
 » premiers jours du schisme, la mort frappa Dict. Hist.  
 » subitement divers de ses agens ; les uns au  
 » moment où ils couroient chasser de l'autel  
 » un prêtre catholique non-assermenté, les au-  
 » tres à l'instant où ils démolissoient nos tem-  
 » ples. Les intrus qui résistoient à leur con-  
 » science, ne se feroient pas rendus à des pro-  
 » diges plus marqués. Chastagneau, chantre  
 » de Vertaison, remplissoit ses fonctions, au  
 » moment où le faux pasteur de cette église  
 » offroit pour la première fois le sacrifice de  
 » la messe. Il vit l'intrus tomber mort au pied  
 » de l'autel, au milieu du sacrifice même ; il  
 » n'en devint pas moins le second intrus. Les  
 » remords fatiguoient ces prêtres sacrilèges ;  
 » & ne les convertissoient pas. Le tems des  
 » rétractations n'étoit pas arrivé pour ceux  
 » dont une conscience moins profondément  
 » scélérate faisoit le supplice. La honte de leur  
 » lâcheté fut dans quelques-uns de ceux-ci ;

20 au point de leur ôter l'usage de la raison.  
 21 Une de ces victimes effarées parut un jour  
 22 au milieu de l'assemblée législative, répétant  
 23 son serment avec tous les accens d'un hom-  
 24 me que le remords & la frayeur égarent.  
 25 Un autre ne pouvant y survivre, le lende-  
 26 main de son parjure, courut se noyer dans  
 27 la citerne de son jardin. „

Un fait également bien constaté, & digne  
 de faire suite à ceux que nous venons de  
 rapporter, est le suivant. „ Tant que les ju-  
 31 reurs & les intrus s'étoient flattés que la  
 32 crainte de perdre Avignon, & bien d'au-  
 33 tres considérations politiques empêcheroient  
 34 le Pape de condamner le schisme & l'hé-  
 35 résie, ils avoient su inspirer au peuple d'au-  
 36 tres sentimens sur l'autorité du Saint Siege.  
 37 Ils avoient même porté la ruse jusqu'à sup-  
 38 poser, & à faire courir dans les campa-  
 39 gnes, un faux bref, par lequel le Pape  
 40 étoit censé donner de grands éloges aux pré-  
 41 tres jureurs, & condamner les autres. In-  
 42 digné de cette supercherie, & d'une si hor-  
 43 rible mauvaise foi, le Ciel même sembla  
 44 vouloir la punir. Car un libraire à Nantes,  
 45 ayant fait imprimer le faux bref, pour l'op-  
 46 poser aux véritables, au moment où l'é-  
 47 dition étoit finie, le feu prit à ce faux bref  
 48 dont un enfant faisoit sécher les feuilles  
 49 auprès d'un poêle; la maison fut brûlée.  
 50 Une des filles du libraire devoit se marier  
 51 le lendemain, tous les apprêts des nôces  
 52 étoient faits; l'incendie du faux bref con-  
 53suma ses vêtemens; elle expira dans des

„ douleurs affreuses, le jour même destiné à  
ses noces.

*Nous reviendrons encore sur cet ouvrage l'ordi-  
naire prochain.*

*Ode. Traduction du Psaume 78. Par  
M. Goffe R. P. \* 1794.*

\* Auteur  
de l'His-  
toire de  
l'abbaye  
d'Arrouai-  
se. 1 Mai  
1787, p.  
18.

**L**E mot d'*Ode* semble contraster avec ce-  
lui de *Traduction* : comment une *tra-  
duction*, copie naturellement affoiblie d'un  
original quelconque, peut-elle avoir assez  
d'effort & d'énergie pour être une ode ? Les  
*traductions* des odes d'Horace ne seront ja-  
mais des odes. Mais il y a dans les Psaumes  
& les cantiques de l'Écriture tant de grandeur,  
de force, de sentiment & d'images, que lors  
même qu'ils sont traduits, ils ont plus de  
chaleur encore & d'élévation que la poésie  
profane ; le ton de l'ode leur reste ; ce feu  
de génie qui caractérise le genre lyrique, peut  
diminuer mais ne s'éteint pas dans la version.  
La matière en est prise dans le Ciel ; les no-  
tions éternelles qui en font l'objet, ne s'obli-  
terent pas en passant par les mains des hom-  
mes. L'idée de Dieu, de sa providence, de  
sa justice, de sa sainte & redoutable loi ;  
des succès éphémères de ses ennemis & de  
l'infailible victoire qui les abat pour tou-  
jours ; de leurs projets contre le sanctuaire,  
des ravages qu'ils y font, & du regard vivi-  
fiant qui rétablit dans son lustre la sainte Sion

en écrasant les profanateurs : de tels objets n'appartiennent qu'à la poésie sacrée, & sont particulièrement exprimés dans le Psaume 78 *Deus venerunt gentes &c.*, Psaume qu'on récite dans plusieurs diocèses entre les prières ordonnées contre un ennemi qui menace de détruire tous les vestiges du culte de Dieu sur la terre, & dès lors le fondement & tous les liens de la société humaine. Mais comme la plupart de ceux qui assistent à ces prières, n'entendent point le texte latin, on doit savoir gré au poète qui l'a mis à leur portée, & qui par-là sans doute aura contribué à éclairer & à renforcer leur piété.

*Deus venerunt  
gentes in here-  
ditatem tuam,  
goliuerunt tem-  
plum sanctum  
tuum; posue-  
runt Jerusalem  
in pomorum  
custodiam.*

*Posuerunt mor-  
ticina servorum  
tuorum escas  
volatilibus caeli,  
carnes sancto-  
rum tuorum  
desiliis terra.*

*Effuderunt  
sanguinem eo-  
rum tanquam  
aquam in cir-  
cuitu Jerusa-  
lem; & non eras  
qui sepeliret.*

*Facti sumus  
opprobrium vi-  
cinis nostris,  
subsannatio &  
illusio his qui  
sunt in circuitu  
nostrorum.*

SEIGNEUR, dans ton saint héritage,

Un peuple barbare est entré :

Ton temple adorable est livré

A tous les excès de sa rage.

Nos palais sont détruits, la reine des cités

N'offre plus aux regards que des murs dévastés.

Des corps privés de sépulture,

Le sang arrose ses remparts :

Leurs membres, sur la terre épars,

Servent aux lions de pâture.

Les voraces oiseaux qui planent dans les airs

De tes Saints égorgés se disputent les chairs.

L'habitant des prochains rivages

Se plaît à voir couler nos pleurs :

Il applaudit à nos malheurs,

Et joint aux mépris les outrages.

Au fer des assassins, aux complots des méchans,

Veux-tu, dans ton courroux, livrer tous tes enfans ?

Ainsi que la flamme consume  
 Tout ce qui s'offre à sa fureur  
 Et répand au loin la terreur,  
 Ainsi ta colère s'allume.

*Usquequò, Domine, irasceris in finem? accenditur velut ignis zelus tuus?*

Ah! détourne tes coups, fais tomber tes carreaux,  
 Sur une race impie, un peuple de bourreaux.

*Effunde iram tuam in gentes*

Epuise ta juste vengeance,  
 Dieu redoutable de Sion,  
 Sur la perfide nation  
 Qui n'adore point ta puissance.

*quæ te non noverunt, & in regna quæ nomen tuum non invocaverunt.*

De ses cruels soldats nos champs furent couverts:  
 Ses torches ont changé nos villes en déserts.

*Quia comederunt Jacob, & locum ejus desolaverunt.*

Contre ces sacrilèges hordes,  
 Leve-toi; viens nous secourir,  
 Et rappelle à ton souvenir  
 Tes antiques miséricordes.

*Ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum, citè anticipent nos misericordie tuæ, quia pauperes facti sumus nimis.*

Entends nos cris, pardonne! apaise ton courroux!  
 Tous les maux à la fois, Seigneur, fondent sur nous.

Si ta justice vengereffe  
 Parle & t'engage à nous punir,  
 Ta gloire, à te laisser fléchir,  
 Te sollicite & t'intéresse.

*Adjuva nos Deus salutaris noster, & propter gloriam nominis tui Domine, libera nos: & propitius esto peccatis nostris propter nomen tuum.*

De tes fiers ennemis, toi-même venge-toi:  
 L'honneur de ton saint nom t'en impose la loi.

Ne souffre pas qu'ils osent dire,  
 Enflés de leurs succès affreux:  
 „ Il n'est plus le Dieu des Hébreux;  
 „ Nous avons détruit son empire.

*Ne forte dicant in gentibus: ubi est Deus eorum?*

Grand Dieu! lance ta foudre, écrase ces pervers,  
 Et que leur châtement étonne l'univers.

*Et innotescat in nationibus coram oculis nostris.*

*Ultio sanguinis fervorum tuorum qui effusus est : intreat in conspectu tuo gemitus compeditorum.*

*Secundum magnitudinem brachii tui postula filios mortificatorum.*

*Et reddo vicinis nostris septuplum in sinu eorum, improprium ipsorum quod exprobraverunt tibi, Domine.*

*Nos autem populus tuus & oves pascuis tuas, confitebimur tibi in seculum. In generationem & generationem annuntiabimus laudem tuam.*

Vois ces victimes innocentes,  
Au fond des cachots ténébreux,  
Entends les accens douloureux  
Que poussent leurs voix gémissantes!

Adopte ces enfans, orphelins désolés,  
Qui demandent en vain leurs peres immolés.

Rends à nos voisins infideles,  
Les maux que nous avons soufferts :  
Aggrave le poids de leurs fers  
Et courbe leurs têtes rebelles.

Alors ils connoîtront que tu tiens dans tes mains  
Et le sort des combats & les jours des humains.

Mais nous qu'en ta bonté suprême  
Ainsi qu'un pere tu punis,  
Nous que pour tes enfans chéris  
Tu voulus te choisir toi-même,

Fideles à ta loi, dans les bras de la paix,  
Nous publierons, Seigneur, ta gloire & tes bienfaits.

---

*Lettre de M. van der Donck, prêtre Brabançon du diocèse d'Anvers, à l'auteur du Journal. Le 7 Avril 1794.*

JE vois que vous avez eu la complaisance d'insérer dans votre Journal du 15 Mars la Lettre que je vous ai écrite en date du 9. Cela me donne la confiance de vous importuner encore un moment pour vous dire que je me suis trompé à l'égard de la réparation que je vous ai proposé de demander au sujet du pamphlet anonyme qui a paru à Bruxelles; car

j'apprends qu'elle vous avoit été pleinement faite par une opération vigoureuse du gouvernement, avant que j'ai eu la pensée de vous en parler. Je trouve dans le n<sup>o</sup>. 57 du *Journal de Bruxelles* qu'on vient de me montrer, une déclaration donnée le lundi 3 Mars qui suppose autant de vigilance & de justice que de fermeté dans l'administration. En cas que vous n'en ayez pas connoissance, je vous la transcris ici.

„ On a distribué avec le n<sup>o</sup>. 55 du Journal de Bruxelles, une feuille portant ce titre : *Supplément au Journal de Bruxelles, ou réponse au Journal historique & littéraire de Maastricht du 15 Novembre 1793, avec approbation de M. Goyers, censeur des livres*. Nous déclarons, comme imprimeur & rédacteur du Journal de Bruxelles, que ce *supplément* est absolument étranger à notre Journal, que jamais nous n'avons voulu y insérer l'article qui forme ce supplément, & que remplis de respect pour la matière qu'il traite, nous nous sommes fait une loi, & nous nous ferons toujours un devoir de nous renfermer dans le cercle que nous nous sommes tracé, & que jamais nous ne nous permettrons aucun travail sur les matières théologiques. — Nous déclarons en outre, que ce *supplément* n'étant pas muni de l'approbation de M. le procureur-général sans laquelle il ne pouvoit paroître, & qui même en a sur-le-champ supprimé la distribution, nous prions tous ceux de nos souscripteurs à qui il a été donné de nous le renvoyer pour être également supprimé. En foi de quoi nous signons la présente déclaration publique à Bruxelles, ce 3 Mars 1794. Les imprimeur & rédacteur du Journal de Bruxelles. „

„ Cependant, quelque raisonnable & satisfaisante que soit cette déclaration, je serois presque tenté de concevoir quelque doute sur l'approbation de M. Goyers, dont il y est fait mention, & qui effectivement se trouve à la fin du Pamphlet,

datée du 20 Décembre. Et je fonderois mon doute sur ce que M. Goyers, homme véritablement érudit, n'a point ignoré ni le sens du concile de Trente, ni le sentiment des théologiens qui demandent *amorem affectu super omnia*\*, ni la fameuse controverse où les contritionnaires demandent un amour que les attritionnaires assurent être la charité justificante &c. &c. En général, les allégations de M. B. font d'une fausseté qui n'a pu échapper à M. Goyers. Il est vrai qu'un censeur ne doit pas entrer dans l'examen des opinions indifférentes, fussent-elles fausses; dès que *la foi & la morale* n'y sont pas offensées, il peut *n'y rien trouver qui doive en empêcher l'impression*: mais quand ces opinions sont érigées en *dogme*, quand on prétend exercer une CENSURE théologique contre ceux qui ne les adoptent pas, quand on traduit comme ennemis *de toutes les écoles catholiques*, des hommes qui pour ne les avoir pas goûtées, n'en ont raisonné que plus juste; il me semble alors que *la foi & la morale* y sont pour quelque chose, & que le censeur peut avoir raison *d'en empêcher l'impression*. Quoi qu'il en soit, il sera toujours contre les règles d'avoir fait usage le 1 Mars d'une approbation du 20 Décembre, après qu'entre ces époques vous aviez donné à la matière un ample développement dont M. B. ne dit pas un seul mot. Mais peut-être en parlera-t-il dans une pièce qu'il imprime, dit-on, à Liege, si riche de choses curieuses & surtout honnêtes, que durant l'impression on a cru devoir en retrancher plusieurs, & qu'aucun

\* 15 Mars  
P. 424,  
430, 431.

genseur ni ecclésiastique ni civil n'a voulu l'approuver. Cette piece, à ce que l'on m'assure, est tout bonnement un catalogue des casuistes qui d'après la fausse explication du décret de Trente, & de la Bulle *ad evitanda* plus gauchement interprétée encore, ont fournis les pauvres catholiques mourans, dans le moment le plus critique & le plus important de la vie, à la juridiction des hérétiques, c'est-à-dire, au tribunal & au jugement des ennemis formels de Dieu & de l'Eglise, & dès-lors à leur influence la plus puissante & la plus décisive. La belle & édifiante besogne! dont heureusement avant les siècles de foiblesse, de corruption & d'une fausse tolérance, on n'a point eu l'idée. Quand la brochure, qu'on dit être très-ample, paroîtra, permettez que je vous en rende un compte précis & le plus laconique qui sera possible. Je suis &c.



JE n'ai pu répondre plutôt aux trois Lettres qui m'ont été adressées sur la question *s'il est avantageux que les individus du petit peuple sachent lire & écrire*. Je voudrois d'abord que cette question fût divisée; la réponse en deviendroit plus aisée. Je ne vois pas que cette classe d'hommes ait besoin de la science d'écrire: mais celle de lire ne peut que lui être extrêmement avantageuse, relativement à la connoissance de la Religion, & les ressources infinies & absolument incompensables qu'on trouve dans les bons livres, pour nourrir la piété & s'exercer dans tous

les saints actes du Christianisme. Je fais que des spéculateurs modernes, pour empêcher le peuple de lire de mauvais livres, ont projeté de le mettre dans le cas de ne pouvoir lire; comme on conseilleroit à des gens qui ont des ennemis, de mourir de faim & de soif dans la crainte d'avaler du poison. Mais c'est priver le peuple d'un bien certain & réel, dans la crainte d'un mal incertain; incertain sur-tout dans les pays où l'idiome dominant n'est pas celui des mauvais livres; & dans les autres même il deviendra plus qu'incertain, si l'autorité veille comme elle le doit sur l'état de la typographie & de la librairie, & si par des soins dignes d'un gouvernement chrétien elle encourage la multiplication des livres qui peuvent consolider les leçons & les œuvres chrétiennes. Comment suppléer par des explications ou exhortations quelconques à la facile, toujours possible & présente, paisible & agréable instruction qui entre par les yeux? Hélas! Nous sommes bien dans le tems où les pasteurs & instituteurs quelconques soutiendroient l'enseignement chrétien avec une telle assiduité & persévérance, que le simple entendement tiendrait lieu d'un mode d'instruction qui peut se répéter en tout tems & en tout lieu, sans le concours ni la présence de personne (a)! Si j'ai vu des peu-

---

(a) On me dit qu'un ancien ministre de France avoit proposé ce plan, vu que les François se perdoient par d'abominables lectures. Eh bien soit,

plus bien instruits & possédant à fond les vérités de la foi, c'est dans les endroits où de bons catéchismes & d'autres petits livres à la portée du simple chrétien, copieusement répandus, avoient secondé l'enseignement verbal, fortifié & approfondi l'impression produite par les exhortations & explications qu'ils avoient reçues dans le temple du Seigneur ou dans les écoles publiques. . . . N'y auroit-il que le consolant aspect qui nous offre les bons laboureurs, artisans, soldats &c, occupés les jours de dimanches & de fêtes, soit dans les églises, soit dans quelque lieu de repos & le calme d'une paisible soirée, à puiser de salutaires & convaincantes réflexions dans leurs livres à prières ou dans des livres d'édification & d'instruction; ce seroit une réforme bien affreuse que celle qui ameneroit l'anéantissement d'un si grand bien, sous le ridicule prétexte que celui qui fait lire ce qui est bon, peut lire ce qui est mauvais. . . . L'homme disposé à abuser de ses yeux, n'abusera-t-il pas de ses oreilles? Qui ne fait pas lire, cause & écoute toute la journée; ne dira-t-il & n'entendra-t-il que de bonnes choses parce qu'il ne fait pas lire? Les mauvais discours actifs ou passifs sont-ils moins scandaleux ou subversifs que de mauvais livres? . . . En vérité, dans le tems où nous vivons, il faudroit défendre même aux gens

---

l'événement a prouvé que si on avoit pu changer les François en Iroquois, on eût fait une très-bonne chose: mais ce cas n'est pas encore celui de tout le genre humain.

de bien, de proposer quelque système, nouveauté, réforme, projet, que ce fût; le vertige du siècle les a atteints tout comme les autres. Voulant raffiner en sagesse, ils imaginent des sottises.

---

J'AI reçu la Lettre de l'honnête homme, ami zélé de la jeunesse, ami des mœurs chrétiennes, touchant l'état de ce qu'on appelle *convict, séminaire, pensionat, maison d'éducation* &c. Ce sont les gémissens de la colombe, auxquels j'ai déjà uni les miens\*. Oh sans doute que toutes les maisons de ce nom, où une sainte inquiétude ne veille pas nuit & jour, sans relâche & sans dégoût, sur la conduite des élèves, tant de l'un que de l'autre sexe, sur leur situation & leurs actions du moment, sont des lieux de perdition, des gouffres qui engloutissent sans retour les plus heureuses qualités & les plus belles espérances. Vérité incontestable, mais affreuse, que de froids égoïstes, ceux même qui se piquent de dévotion, ne comprennent pas. Ils abandonneront le précieux dépôt qui leur est confié par d'imprudens ou d'insoucians progéniteurs, pour vaquer à telle occupation d'ailleurs louable, pour se rendre à tel exercice de piété & de charité; comme si la première piété & charité n'étoit pas de sauver l'âge tendre & innocent, commis à notre sauvegarde, du naufrage des mœurs. Je ne rapporterai pas ici les choses affligeantes, que cet hom-

\* 1 Juil-  
let 1776,  
p. 320.  
— Autres  
vues,  
15 Janv.  
1783, p.  
102.

me judicieux & religieux me raconte touchant ces maisons de subversion, nommées par antiphrase maisons d'éducation, & du parfait abandon où se trouve la malheureuse jeunesse qui y végete. La douleur profonde que produisent de tels détails, la décence même & le respect dû au public, ne permettent pas de les répéter :

*Quis talia fando anab  
Myrmidonum Dolopumque, aut duri miles Uliſſei* se. Æneid,  
*Temperet a lacrymis?* 7. 6.

On est tenté de continuer, & d'invoquer la nuit pour couvrir ce tableau :

*Et jam non humida celo  
Præcipitat.*

Je n'ai connu que très-peu de maisons de ce nom, où un pere chrétien eût pu en conscience placer ses enfans (a); & si je racontois les attentions & précautions de tous les genres, des respectables instituteurs qui en avoient la direction, on les prendroit tous pour des foux. C'étoit effectivement cette folie divine, comme parle l'Apôtre, si supérieure à toute la sagesse humaine, qui les tenoit dans cette pénible & incessable vigilance. Avec cela mille petites industries & d'ingénieuses inventions pour amuser & occuper cette jeunesse, vive & ardente pour tous les objets, l'empêcher

Quod stultum est Dei, sapientius est hominibus. 1. Cor. 1.

---

(a) S'il en existe encore, toute justice leur soit rendue; rien de ce que je dis ici, ne les regarde. Je ne prétends pas généraliser la chose. Plaise à Dieu, au contraire, que les observations que nous faisons ici, produisent de nombreuses exceptions.

de songer au mal & de former des liaisons dangereuses, l'entretenir dans l'action, la gaieté & le contentement. Ceux qui ont l'esprit de cette importante fonction, qui s'animent par les sentimens que son but inspire, qui s'encouragent par les charmes & la consolation du succès; trouvent leurs peines bien légères : ils croient ne rien faire en imitant des êtres qui dans la classe animale donnent d'excellens exemples à la classe raisonnable, & que le Seigneur lui-même a désignés comme les emblèmes de cette sollicitude sainte & sublime, de cette tendresse vive & touchante, qui doit présider à l'institution morale & religieuse de l'homme.... Toutes les fois qu'un pere me propose de placer son fils dans quelque college, conviçt, pension &c, sur lequel il n'a pas de renseignemens bien positifs, je lui réponds avec une triste naïveté : *Vous en avez donc un de trop; ou vous croyez qu'il n'y a pas encore assez d'êtres corrompus dans ce monde?* Enfin, je le répète, on peut sur la plupart mettre la funebre inscription que j'ai

*Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos & super eos volitans.*

Deut. 32. *Quemadmodum galina congregat pullos suos sub alas.* Matt. 23.

\* 15 Janv. déjà proposée \* :

1794, P.

136.

I. Georg.

7. 479.

*Infandum! Sistunt omnes terræque debiscunt;  
Et mœstum illacrymat templis ebur, æraque sudant.*



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 25 Février). Les bagages de M. de Koutschoubey, qui doit résider près la Porte comme envoyé de l'impératrice de Russie, après le départ de la grande ambassade de cette souveraine, arrivèrent ici le 14 de ce mois; & le 21 ce nouveau ministre lui-même descendit au logement, que la Porte lui avoit préparé depuis quelque tems. L'ambassadeur de Kutufow, qu'il vient relever, aura bientôt ses audiences de congé & compte se mettre en route vers la mi-Mars: il continue, en attendant, sa représentation ministérielle par des bals & des diners, qui lui sont rendus par les autres ministres étrangers des puissances en amitié avec la Russie. L'arrivée de M. de Koutschoubey est assez singulière, au moment que les préparatifs de guerre se font aussi sérieusement que si l'on étoit à la veille d'une rupture: il est vrai, que le ministère actuel de la Porte ne la desire point; mais il est combattu par une opposition d'autant plus puissante, qu'elle voit à sa tête le capitambacha: celui-ci, que les émissaires du jacobinisme ont su mettre dans leurs intérêts par

les moyens, que tout le monde fait être d'une grande efficacité dans les négociations à Constantinople, use de tout son crédit près du grand-seigneur, qui lui a accordé sa faveur, pour le disposer à s'allier avec la Convention, ou du moins à lui montrer une partialité offensante pour les puissances en guerre avec elle. C'est à cette influence qu'on doit attribuer les pillages, que quelques frégates Françaises exercent impunément à la rade & sous le canon de Smyrne contre les navires de toutes les nations, au grand préjudice du commerce des sujets Ottomans mêmes; & c'est encore elle, qui malgré toute la prévoyance & les efforts de la partie la plus saine du ministère, pourra entraîner l'empire Ottoman dans toutes les fatalités d'une nouvelle guerre avec la Russie.

#### P O L O G N E.

VARSOVIE (le 22<sup>o</sup> Mars). La réduction de l'armée Polonoise qui a eu lieu le 15 de ce mois, a eu des suites fâcheuses. Plusieurs régimens se sont opposés à la réforme. C'est sur-tout dans la partie de la Pologne, appelée Prusse-méridionale, qu'il s'est manifesté des troubles. Six à 8 mille soldats Polonois congédiés ont surpris à Plotzky près de Posnanie, un détachement Prussien, dont ils ont tué une partie; ils ont mis le feu à quelques villages, & commis d'autres excès. Tout a été pillé & dévasté dans les environs de Wiszograd, & 3 mille Polonois se sont même emparés de cette place, d'où l'on n'a eu que le tems nécessaire pour en

enlever la caisse de la régie & la transporter à Petrikow. Cette troupe qui se renforce journellement, s'est non-seulement rendu maître de Sachaczow, ville de la vaivodie de Rava, dans la Prusse-méridionale, mais encore de Rava même, capitale de cette vaivodie. Le lieutenant-colonel de Templing, posté près de Srenck, a été surpris pendant la nuit par ces Polonois, qui l'ont enlevé, & taillé en pièces plusieurs hommes de son détachement. Ils ont aussi blessé grièvement M. de Sidow, lieutenant du régiment de Trenck qui s'étoit trop avancé dans la Pologne. Sur la nouvelle des ravages causés par les troupes Polonoises vagabondes, on a pris aussi-tôt des mesures pour réprimer ces brigands; & différens régimens ont reçu l'ordre de marcher sur le champ contre eux.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (*le 23 Mars*). La Déclaration que le général baron d'Armfelt a fait inférer dans divers papiers publics, pour protester de son innocence à l'égard de la conspiration, a fait ici beaucoup de sensation; & le gouvernement n'en a paru que plus irrité & aigri contre lui. Voici ce qu'il a fait publier à ce sujet.

„ Nonobstant la Déclaration boursoufflée, dont le baron d'Armfelt a récemment regalé le public dans différentes feuilles étrangères, touchant son innocence à la trahison récemment découverte contre le royaume de Suede & son sérénissime régent, il a néanmoins pris, en oubliant tout ce que son honneur & son devoir lui prescrivoient, misérablement la fuite; & il s'est enfui à pied de Naples, dès que le baron Palmquist

y fut arrivé, pour l'arrêter par ordre de son Alt. Royale; démarche, que tout homme d'honneur n'avoit pas faite, & qui ne s'accorde guere avec sa pompeuse déclaration de sa grande innocence. En attendant, personne ne doute plus ici de ses vues criminelles; & l'on remercie le Ciel qu'elles aient été découvertes encore à tems, & que l'effet en ait été heureusement détourné. La citation, déjà émanée contre lui de la cour de justice de Suede, a été envoyée à toutes les cours étrangères avec ordre aux ministres du roi, qui y résident, de l'y publier par l'impression, & de le faire arrêter lui-même, aussi-tôt qu'ils l'y découvroient. Au cas que ce moyen de se saisir de lui ne réussisse point, & que le baron d'Armfelt lui-même, pour défendre son innocence si évidente, ne comparoisse point dans le délai qui lui a été fixé, on ne tardera pas plus long-tems à lui faire son procès; & il sera condamné d'après les documens, faits, & preuves complettes, qu'on a déjà à sa charge. Ces preuves contredifent absolument & détruisent sa déclaration remplie de grands mots. L'assertion ridicule, qu'on y trouve, & qui semble donner à connoître, „ que le „ baron d'Armfelt auroit cédé ou laissé la régence au „ frere aîné du roi „, ne mérite d'autre réputation qu'un mépris dédaigneux. Cette assertion, en attendant, peint l'arrogance de ce ci-devant favori, & en même tems son ingratitude envers son défunt bienfaiteur, dont la mémoire auroit dû lui être sacrée, puisque, bien loin de la respecter, il tâche de la faire tomber sous le soupçon injurieux, que le feu roi eût pu balancer un seul instant entre un héros, son frere, & un baron d'Armfelt; sans penser que ni la constitution fondamentale du royaume, ni la prédilection que la nation Suédoise a toujours & en toutes occasions manifestée pour le régent d'une maniere si vive & si indubitable, ne lui en auroient pas laissé la liberté. „

Suivant des avis, qu'on a ici d'Italie, ce fut le 10 Février, cinq jours après la date de sa Déclaration, que le baron d'Armfelt quitta Naples, accompagné du major Brandström, prenant sa route vers Venise, Manfredonia, ou quelque port de l'Adriatique, pour se rendre de-là par mer dans quelque autre pays de

l'Europe. Il jouissoit, comme ministre de Suede à Naples, de 7000 écus d'appointement; & les autres charges, dont il étoit encore revêtu dans le royaume, lui rapportoient environ 5 mille écus. Le régent a déjà disposé provisoirement du poste de ministre-plénipotentiaire de Suede près des cours d'Italie, en le confiant au secrétaire de légation Lagersward, qui n'a eu jusqu'ici d'autre qualité que celle de chargé-d'affaires. — Au reste, l'on n'apprend point que le procès des accusés en détention approche de sa fin; & le secret le plus profond s'observe sur les découvertes auxquelles il doit avoir conduit jusqu'à présent. Tout ce qu'on voit, c'est qu'il couve toujours un feu sous la cendre, qui s'annonce par des attentats vrais ou supposés. Dans la nuit du 17 au 18 deux soldats de la patrouille ont été empoisonnés par de l'eau-de-vie, qu'un inconnu leur a donné à boire, & en sont morts sur le champ. La chambre de police fait les recherches les plus sévères sur ce crime, dont il est néanmoins bien difficile de pénétrer l'utilité ou le but.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 2 Mars*). A en juger par toutes les apparences, l'Espagne n'épargnera point ses efforts pour une seconde campagne: il se fait des levées très-considérables: le gouvernement a ajouté aux 16 millions de piastres, émis en papier-monnoie, il y a quelques mois, le total des consignations ou sommes déposées juridiquement, qui monte à 37 mil,

lions de piaſtres fortes, & au remboursement duquel il a hypothéqué les revenus du droit ſur le tabac. Tous les militaires François, qui ont été à Toulon, ont l'agrément du roi pour entrer à ſon ſervice; & du nombre de ceux, qui ſe ſont rendus en Eſpagne, Mrs. de Fabry, lieutenant-général, & de Caſtellet, chef-d'efcadre, ſont déjà traités & payés comme officiers-généraux Eſpagnols. Les généraux en chef de nos forces de terre & de mer, ſont arrivés pour régler le plan des opérations avec le cabinet. Les conſeils de guerre ſont très-fréquens, mais rien ne tranſpiré de ce qui ſ'y paſſe. On a retiré de l'armée du Rouſſillon cinq commandans avec le titre de généraux; le motif de ce rappel n'eſt pas connu. En attendant, on prend toutes les meſures pour renforcer notre armée, & en conſéquence on va faire partir toute la troupe qui étoit reſtée en garniſon dans cette capitale. Il eſt parti dernièrement d'ici & de toute la province beaucoup de Religieux, pour aller aſſiſter les malades qui ſe trouvent en grand nombre dans la Navarre, l'Aragon & la Biſcaye. Il regne une terrible épidémie dans la Catalogne & le Rouſſillon.

#### D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 24 Mars*). On fut étonné de voir arriver ici le 27 du mois dernier de Stockholm le baron de Stael de Hofftein, qui y étoit paſſé peu auparavant retournant de la Suiffe dans la Suede, ſa patrie: on le fut davantage de l'y voir fixer ſon ſéjour, en louant un hôtel pour quelque tems.

Cet ancien ambassadeur Suédois en France ayant été chargé de travailler aux liaisons projetées entre sa cour & la nôtre, pour le maintien de leur navigation neutre, qui fait aujourd'hui la principale & presque l'unique ressource de la Convention Parisienne, pour soutenir la guerre contre les puissances coalisées de l'Europe, cette négociation paroît terminée. Il est certain au moins, que notre cour a déjà expédié les ordres pour l'équipement d'une escadre de 8 vaisseaux de ligne & de 4 frégates. Quoique le chef de cette escadre ne soit pas encore nommé, la voix publique désigne néanmoins pour ce commandement l'amiral Schindel. L'événement fait voir que l'incendie du château royal & la perte immense, causée par ce malheur, n'ont en rien retardé l'effet de la résolution de notre gouvernement. L'avantage, que le commerce Danois retire de la neutralité actuelle, ou, pour mieux dire, les profits plus qu'ordinaires que font les négocians de Coppenhague, en fournissant des grains, des provisions, des armes, des munitions de toute espece aux François, soit directement, soit au moyen d'une destination apparente pour Bilbao, Genes, Livourne &c, ces profits ont si fort intéressé la nation à seconder l'administration, qu'elle se voit à même d'armer non-seulement les huit vaisseaux de ligne, dont nous venons de parler, mais de prendre la résolution, qu'on dit avoir passé récemment au conseil, d'en porter le nombre à 12 vaisseaux de ligne; de sorte que l'escadre consistera en 16

à 18 vaisseaux, frégates &c. Cependant les liaisons que les agens de la Convention françoise ont formées ici, causent de tems en tems de l'embarras au gouvernement, d'autant plus que les puissances étrangères sont dans la persuasion qu'il n'est pas aussi contraire à ces agens, qu'ils le voudroient de sa part. M. Hailes, ministre Britannique, a encore porté depuis peu au premier-ministre d'état comte de Bernstorff, des plaintes très-vives, par une Lettre où il parle des représentations qu'il avoit déjà faites précédemment de bouche sur sa situation à Coppenhague, & sur le danger où il s'est vu d'être insulté en public.

#### A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 1 Avril). Depuis le retour de milord Elgin de Bruxelles, nos ministres ont paru très-occupés. Immédiatement après son arrivée, il y eut une conférence, à l'issue de laquelle ce seigneur se rendit à Windsor auprès du roi. Des dépêches reçues hier de Berlin, donnerent lieu à la tenue d'un conseil de tout le cabinet, dont les délibérations furent très-longues. On prétend qu'il s'agit d'accéder à la réquisition du roi de Prusse, pour engager S. M. à poursuivre la guerre contre la France, & qu'un corps considérable de ses troupes sera pris à la solde de l'Angleterre. Les troupes Hessoises, qui étoient à Cowes, sont parties pour se rendre à Ostende. La grande flotte est prête à faire voile, & une deuxième escadre aux ordres du chevalier Hood, a mis en mer. Le bruit d'une descente que les

François auroient faite dans l'isle de Jerfey, fe réduit à un débarquement de 2 mille hommes sur celle de Chaufey, appartenant à la France, à 7 lieues de Jerfey : débarquement qui leur a coûté la frégate la *Carmagnole* de 40 canons, échouée à l'occasion de cette entreprise. Il paroît cependant que les François n'ont pas renoncé au projet d'une descente. Suivant des dépêches de lord Balcarras, gouverneur de Jerfey, on a vu dans la baie de Grandville une quantité innombrable de bâtimens de transport. On a avis que 12 mille hommes font embarqués, que plusieurs milliers le feront dans peu, que de toutes les parties de la côte il arrive à Grandville un grand nombre de troupes; qu'il y a dans la baie de Cancale 6 vaisseaux de ligne, outre plusieurs grosses frégates, que la plupart de ces frégates font des vaisseaux de ligne dont on a rasé la seconde batterie, qu'elles portent 24 canons de gros calibre &c.

Lord Grenville présenta le 25, à la chambre des pairs un message de S. M., portant en substance, „ que le roi jugeoit convenable d'informer la chambre, qu'à l'effet de „ donner plus d'efficacité aux mesures à prendre pour s'opposer au projet conçu par l'ennemi de faire une descente dans le royaume, elle a cru devoir augmenter ses forces de terre, afin qu'elles puissent être assemblées promptement dans les différentes parties du royaume, où elles feroient jugées nécessaires; que S. M. attend du dévouement de son parlement, & du zele & de

„ l'affection de son peuple, qu'ils la seconde-  
 „ ront & coopéreront avec elle dans toutes  
 „ les mesures que la sûreté générale exigera. „  
 Le noble lord fit ensuite la motion, que les pairs  
 fussent convoqués pour le lendemain, afin de  
 prendre ce message en considération. La mo-  
 tion ayant été consentie, lord Grenville après  
 avoir dit, à l'ouverture de la séance du 26,  
 „ qu'il croyoit absolument inutile d'entrer  
 „ dans les motifs qui devoient engager la  
 „ chambre à voter une humble adresse à S. M.  
 „ pour la remercier de son message, & l'as-  
 „ surer que la chambre est disposée à la sou-  
 „ tenir de tout son pouvoir „; fit lire l'a-  
 dreffe, conçue, comme d'ordinaire, dans les  
 même termes que le message, excepté les sui-  
 vants qui la terminent: *afin de soutenir la*  
*guerre actuelle, qui est aussi juste que né-*  
*cessaire.* Ces expressions déplurent à lord Lau-  
 derdale, & à quelques autres membres de  
 l'opposition, mais l'adresse finit par être votée  
 presque à l'unanimité. — M. Dundas fit éga-  
 lement le 25, part à la chambre des com-  
 munes, du message du roi, tel qu'il avoit été  
 présenté à celle des pairs par lord Grenville,  
 & mit en motion le lendemain, qu'il fût fait  
 une adresse en réponse au message de S. M.  
 Les expressions *guerre juste & nécessaire*,  
 eurent pour désapprobateurs Mrs. Fox & She-  
 ridan. Les débats furent assez vifs. M. Fox  
 proposa enfin par amendement d'omettre les  
 mots *juste & nécessaire*; mais cet amende-  
 ment, appuyé par M. Francis, fut rejeté sans  
 division, & la chambre accorda à M. Pitt la

permission qu'il avoit demandée, d'apporter un bill semblable à celui de 1782, pour permettre à toute personne de s'armer pour la défense des villes & des comtés. Le 28, il y eut dans les deux chambres du parlement, de longs débats sur les souscriptions volontaires que l'administration avoit proposées aux divers comtés, d'ouvrir pour la défense intérieure du royaume. La proposition de censure, qu'en fit le comte de Lauderdale dans la chambre des pairs, passa à la négative de 104 contre 7 voix, comme celle de M. Sheridan dans les communes, le même jour, fut également rejetée à la pluralité de 204 contre 34 voix.

Des dépêches datées du 8 Février, adressées par sir John Jervis, commandant en chef les forces navales de S. M. dans l'expédition contre la Martinique, donnent des détails sur la descente des Anglois dans cette île. La flotte arriva dans la baie Marin le 5 au soir : sir Charles Grey mit à terre toutes ses troupes le lendemain au matin, & prit poste à la riviere Salée, avant la nuit, sans aucune perte. Le brigadier-général White se sépara de sir Charles & se mit en marche pour prendre possession de l'Anse d'Arlet, de la grande Anse, du fort Salomon & des hauteurs qui commandent l'Islet à Ramiers ; tandis que le capitaine Roger avec une escadre de frégates & des bâtimens de transport, portant la brigade de sir Charles Gordon, fit voile pour Case-Navire, afin de coopérer de ce côté en tenant St.-Pierre en respect. Le 8 au matin, la batterie du cap Salomon & le cap Bourg furent pris sans au-

cune perte, & le pavillon Anglois y fut arboré. — Des Lettres datees de l'isle de Tortola (Indes Occidentales) le 28 de Février portent que toute la Martinique, excepté le fort Bourbon, appelé maintenant le *fort de la république*, est dans la possession des Anglois. M. de Rochambeau a fait une fortie; il a été repoussé avec une perte considérable. Le colonel John Campbell du 9<sup>me</sup> régiment a été emporté par un boulet de canon. On assure qu'il n'y a pas plus de 800 hommes de troupes réglées dans ce fort; mais on ignore le nombre de la milice des mulâtres, &c. On ajoute que M. de Rochambeau parlant de capituler, le conseil de guerre l'a suspendu, & a donné le commandement en chef au nommé Belgarde, un des principaux mulâtres. Toutes ces circonstances font conjecturer que le fort de la république ne tardera point à se rendre. On assure même qu'un bâtiment Ecoffois, arrivé des Barbades à Clyde, a rapporté qu'à son départ de cette isle, le bruit général étoit que la Martinique étoit entièrement fournie aux armes Angloises.

DUBLIN (le 26 Mars). La chambre des communes, son orateur à la tête, s'étant hier rendue dans celle des pairs, S. E. le lord-lieutenant, assis sur le trône, fit un discours pour remercier le parlement au nom de S. M., du zèle qu'il a montré en lui accordant les subsides nécessaires dans les circonstances présentes, & de son attachement à la constitution. Il leur témoigne ses regrets d'être obligé

de leur annoncer que dans quelque partie du comté de Corck, le peuple égaré par les artifices d'hommes méchans, s'est assemblé en troupes nombreuses pour exiger des fermens contraires aux loix. Il ajoute que la vigilance des magistrats & la fermeté des troupes & des milices ont presque dissipé les troubles. Il remercie ensuite des témoignages de confiance qui lui ont été donnés personnellement. S. Exc. s'étant retirée, le chancelier a déclaré que le parlement étoit prorogé au 27 Mai.

### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 30 Mars*). L'archiduc Charles, gouverneur général des Pays-Bas, arriva le 27 à 3 heures & demie du matin, dans cette capitale, ayant fait le voyage de Bruxelles à Vienne en 5 jours & autant de nuits. L'arrivée inattendue de ce prince avoit donné lieu à diverses conjectures; d'abord on en fut fort alarmé; mais l'on fait aujourd'hui que l'Angleterre & ses alliés ont souhaité vivement que S. M. se rendit au Pays-Bas, pour concourir d'une manière prompte & indépendante de l'intrigue des cabinets aux arrangemens à prendre pour le bien général. Le monarque partira le 2 Avril & sera accompagné de l'archiduc Charles, & de l'archiduc Joseph, du comte de Trautmansdorff, chancelier aulique pour les affaires des Pays-Bas, du comte François Colloredo, ministre des conférences, du baron de Thugut, conseiller-intime & référendaire d'état, & de M. de Rollin, aide-de-camp & général-major. Le tems du retour de

S. M. n'est point fixé; & comme il dépend sans doute de beaucoup d'événemens qu'il n'est pas aisé de prévoir, il seroit téméraire de déterminer quelque chose à cet égard. —

Le 23, S. A. R. le duc de Saxe-Teschen prêta, entre les mains de l'empereur, le serment usité, comme feld-maréchal-général & commandant en chef de l'armée de l'Empire. Le prince de Waldeck, arrivé ici depuis quelque tems de l'armée du Rhin, a enfin accepté le commandement de l'armée combinée des princes d'Italie, qui se rassemblera dans la Lombardie-Autrichienne. Le général Würmfer est nommé commandant-général dans la Gallicie.

RATISBONNE (le 29 Mars). Le décret de commission-impériale, porté à la dictature le 20 de ce mois, paroît actuellement imprimé en public. S. M. y notifie formellement à la diète la proposition, déjà faite de bouche par son ministre, le baron de Hügel, pour la formation d'une armée de l'Empire. Elle communique la nomination du duc Albert de Saxe-Teschen au commandement de cette armée; & ratifie l'avis de l'Empire, en date du 26 Août dernier, pour compléter le nombre des généraux du corps Germanique, du côté des protestans. Ainsi les délibérations sur la manière & les moyens de rassembler & d'entretenir une armée des contingens, conformément aux décrets de commission des 22 & 25 Janvier de cette année, pourront commencer sans délai. Sur la proposition du ministre électoral de Mayence, l'ouverture en a été fixée

au 7 Avril prochain ; & l'on compte que la conclusion pourra se prendre du moins immédiatement après les vacances de Pâques. Ensuite le même ministre a communiqué un rescrit, qu'il avoit reçu ce jour-là de sa cour, portant en substance, » qu'il proposât à l'Empire d'entrer en négociation avec S. M. Prussienne, » à l'effet de l'engager, au moyen du paiement d'un subside, à révoquer l'ordre, déjà donné à la plus grande partie de son armée, » de rentrer dans ses états, & à prendre ce corps-d'armée Prussien à la solde de l'Empire ». Cette proposition a d'abord paru plus acceptable que toutes les autres précédemment faites ; & l'on est convenu d'en informer au plutôt les cours respectives, afin de savoir à ce sujet les sentimens définitifs des Etats, encore avant ladite époque du 7 Avril, & de pouvoir prendre une résolution y relative, lors de l'ouverture du protocole sur les deux décrets de commission sus-mentionnés. L'on espere encore de voir terminer ainsi par une heureuse conciliation la diversité d'opinions sur le systéme à embrasser pour la défense de l'Allemagne contre l'ennemi commun ; contestation, qui a conduit la cour de Berlin à la détermination de retirer la plus grande partie de ses troupes, & à faire publier, pour sa justification, une *Déclaration de S. M. Prussienne à l'Empire Germanique*, datée de Berlin le 13 Mars. Cette Déclaration, qui a fait en Allemagne la plus vive sensation, annonce que S. M. après les dépenses énormes faites pour la défense de l'Empire, ne se trou-

vant pas secondée, sur-tout par les approvisionnemens nécessaires, a résolu de retirer ses troupes. Un si grand vuide se rempliroit difficilement, & ceux qui croient qu'on puisse tout-à-coup y pourvoir par une armée des cercles, créée instantanément, n'ont aucune idée de la chose. Aussi les gens sensés se tournent-ils vers d'autres moyens. L'électeur de Mayence fait les plus grands efforts pour procurer à S. M. Prussienne, une satisfaction capable de la détourner de ce dessein inattendu, en engageant les princes & Etats Germaniques, à des sentimens plus favorables pour une proposition de subside. Dans cette vue, S. A. Elect. a combiné ses démarches, d'après les divers sentimens des deux cours principales. L'on espere qu'en contentant les deux cours sur les demandes qu'elles ont faites chacune de son côté, la partie de l'Allemagne, qui est la plus exposée ne se trouvera point dépourvue de la protection dont elle a un besoin indispensable. L'électeur de Treves seconde, autant qu'il est en son pouvoir, les bons offices de celui de Mayence. Cependant, quoique le bruit se fût répandu, qu'en conséquence de ces bonnes dispositions, celles pour le départ des troupes Prussiennes du Haut-Rhin, avoient été changées; les officiers Prussiens, envoyés dans l'électorat de Cologne, continuent à y faire des préparatifs pour le logement du corps d'armée du feld-maréchal de Mollendorff; & environ 2 mille hommes de troupes Prussiennes sont déjà partis pour s'y rendre.

FRANCE.

## FRANCE.

PARIS (le 7 Avril). La guillotine n'a jamais été dans une plus grande activité qu'elle l'est depuis quinze jours. Le 24 du mois dernier, le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort : E. P. Ronfin, âgé de 42 ans, natif de Soissons, commandant de l'armée révolutionnaire ; A. F. Momoro, âgé de 38 ans, imprimeur, administrateur provisoire du département de Paris ; N. Vincent, âgé de 27 ans, natif de Paris, employé au bureau de la guerre ; F. P. Ducroquet, âgé de 31 ans, natif d'Amiens, perruquier-coiffeur ; J. Conrad Kok, âgé de 38 ans, né à Loude en Hollande, associé à une maison de commerce, domicilié à Passy ; M. Lammur, âgé de 35 ans, natif de Paris, colonel au 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie ; J. C. Bourgeois, âgé de 26 ans, natif de Paris, menuisier ; J. R. Hébert, âgé de 39 ans, natif d'Alençon, avant la révolution homme de lettres, ensuite substitut du procureur de la commune de Paris, en dernier lieu de l'agent national, auteur du *Pere Duchéne* ; J. A. Florent Armand, âgé de 28 ans, né à Chaylar, département de l'Ardèche, élève en chirurgie ; P. J. Proly, âgé de 42 ans, natif de Bruxelles, en France depuis 1782, négociant, depuis rédacteur d'un Journal ; J. B. Ancard, âgé de 36 ans, natif de Grenoble, coupeur de gans ; F. Desfieux, âgé de 39 ans, natif de Bourdeaux, marchand de vin en gros ; Anacharis Cloots, âgé de 38 ans, né à Cle-

ves, habitant en France depuis 27 ans, homme de lettres, ci-devant député à la Convention; J. Pereyra, âgé de 51 ans, né à Bayonne, manufacturier de tabac; A. Descombles, âgé de 29 ans, natif de Besançon, ancien garçon épicier; P. Ulric Dubuisson, âgé de 48 ans, né à Laval, homme de lettres, nommé à différentes époques commissaire du pouvoir exécutif; J. B. Mazuel, âgé de 28 ans, natif de Commune-Affranchie; M. A. Catherine Latreille, femme Quétinot, âgée de 34 ans, native de Montreuil-Bellay, département de Maine & Loire; A. H. Leclerc, âgé de 44 ans, natif de Canisi, département de Seine-Inférieure, & chef de la deuxième division au département de la guerre; convaincus, est-il dit dans leur jugement, d'être auteurs ou complices d'une conjuration contre la liberté & la sûreté du peuple François, &c. Il a été surfis à l'exécution de la femme Quétinot. J. B. Labourau a été acquitté. Hébert, pendant le cours de la procédure, a montré un caractère lâche. Anacharsis Cloots a voulu appeler de ce jugement au *genre humain*, dont on fait qu'il se prétendoit l'*Orateur* \*. Momoro, Ronfin & quelques autres ont voulu injurier les juges; mais leur voix a été étouffée par celle du peuple, qui faisoit retentir la salle des cris de *vive la république*. Après avoir entendu leur sentence, ils ont été reconduits à la Conciergerie, où ils ont demandé une bouteille de vin & un potage. A quatre heures & demie, ils sont partis sur trois charettes,

\* 1 Mars,  
p. 398.

pour se rendre à la place de la Révolution. Par-tout sur leur passage, ils ont entendu les cris de *vive la république*. A 5 heures & demie, ils sont arrivés au pied de l'échafaud, & se sont embrassés. Kok, banquier Hollandois, a été guillotiné le premier : les derniers dont les têtes sont tombées, sont Momoro, Ronfin, Vincent & Hébert. On a montré au peuple la tête de ce dernier, qui naguere en étoit le héros & l'idole. Les mêmes sans-culottes qui étoient accoutumés à crier dans les rues de Paris *la grande joie* ou *la grande colere du Pere Duchêne*, & qui avoient cent fois partagé la brutale gaieté, qu'il ne manquoit jamais de témoigner dans les termes les plus révoltans, lorsque quelque grande victime tomboit sous la hache des bourreaux; ces mêmes sans-culottes sont allés crier *vive la république*, au moment où Hébert a été immolé; & la vue de sa tête ensanglantée a excité les mêmes transports avec lesquels, quelques jours auparavant, étoient accueillis ses discours & ses écrits: aussi-tôt les chapeaux & les bonnets rouges ont été balancés en l'air au milieu des cris de *vive la république ! vive la nation !*

Une des grandes mesures, auxquelles on devoit s'attendre de la part du comité de salut public, immédiatement après la condamnation d'Hébert & de Ronfin, étoit le licenciement de l'armée révolutionnaire. Cette armée n'a pu éviter le coup qui la menaçoit, par les solennelles protestations qu'elle s'étoit empressée d'aller porter non-seulement à la Convention, mais même aux Jacobins. La Convention en

prononça le licenciement, sur la proposition faite au nom du comité de salut-public par Barrere, qui, dans son rapport, s'attacha à prouver, „ que l'institution de l'armée révolutionnaire étoit vicieuse sous le rapport de „ l'inégalité de paye & de destination; & dans „ gereuse à raison de l'obéissance à un seul „ chef „. Ainsi a disparu sans aucune contradiction cette force armée, à laquelle les Jacobins avoient pris tant d'intérêt dans le principe, & dont ils avoient eu le soin d'épurer tous les officiers par un scrutin spécial; épreuve, de laquelle Ronfin étoit sorti avec toute la pureté du jacobinisme.

Paris offrit les mêmes scènes de sang, dans la journée du 27 Mars. Le tribunal-révolutionnaire condamna encore à la mort beaucoup d'individus, entre lesquels J. L. Gouttes, âgé de 54 ans, natif de Tulle, ci-devant évêque du département de Saône & Loire (d'Autun), un des boute-feux de l'assemblée constituante, & un des principaux instrumens du schisme. — Les mêmes exécutions eurent lieu les jours suivans. Un grand nombre de personnes furent guillotines: on y remarqua le fameux Eulogius Schneider, âgé de 37 ans, natif de Ripefeld, prêtre Allemand, ex-Récollet, ex-professeur de Bonn, vicaire épiscopal à Strasbourg, puis accusateur public auprès du tribunal criminel du département du Bas-Rhin\*.

\* 15 Janv.

p. 147.

Poiret, huissier de la Convention; J. B. Courlin, Barrere, après avoir annoncé à la Convention, dans sa séance du 30, que le comité

de salut public , avoit commencé l'opération des autorités constituées de Paris , qu'il avoit nommé le citoyen Gateaux , agent national du département , remplacé Chaumette , Hébert & Réal , & fait mettre en arrestation quatre administrateurs de police ; s'écria : „ Jamais , „ non jamais Paris ne renferma un si grand „ nombre de *malveillans* ; mais jamais aussi „ la surveillance ne fut plus active : l'air de „ Paris fera mortel à tous les factieux , à tous „ les conspirateurs. Le tribunal-révolutionnaire „ va continuer les poursuites contre les agens „ de la *conspiration*. Le comité de salut public s'occupe d'un vaste plan de régénération „. Après une pareille annonce , il étoit aisé de prévoir qu'il étoit question de nouvelles proscriptions. En effet , dès le lendemain , Legendre informa l'assemblée , que le fameux Danton , le même dont la simple apparition à la tribune suffisoit pour exciter les plus vifs applaudissemens , & par qui & pour qui la Convention elle-même juroit encore il y a peu de jours ; Legendre annonça que ce même Danton étoit mis en état d'arrestation , ainsi que trois autres membres , Camille-Desmoulins , Lacroix & Philippeaux. En vain il demanda que les prévenus fussent au moins amenés à la barre , & que les comités fissent leur rapport en leur présence. Roberespierre s'opposa vivement à la motion. „ Le tems des illusions est passé , s'écria-t-il ; on ne demande plus ce que les individus ont fait dans les „ époques reculées & particulières de la révolution ; mais on demande ce qu'ils ont fait

» dans la carrière politique... Citoyens, nous  
 » verrons en ce jour si la Convention saura  
 » briser l'idole qui est pourrie depuis long-  
 » tems, ou si cette idole hideuse écrasera dans  
 » sa chute la Convention elle-même. Ce qu'on  
 » a dit de Danton, peut s'appliquer à Brissot,  
 » à Péthion, à Chabot, à Hébert &c, qui  
 » ont pendant quelques années ébloui par un  
 » patriotisme trompeur. Quel est donc cette  
 » espèce de privilège que l'on voudroit établir  
 » en faveur de Danton & autres, sur Chabot,  
 » Brissot, Fabre d'Eglantines?... Je déclare  
 » que quiconque tremble en ce moment, est  
 » lui-même coupable. Demander un privilège  
 » pour les détenus, c'est plaider indirectement  
 » la cause de ceux que doit frapper la ven-  
 » geance nationale ». Roberespierre, ayant été  
 appuyé par St.-Just, dans un rapport qu'il fit  
 au nom du comité de salut public, la Con-  
 vention décréta d'accusation Camille-Desmou-  
 lins, Philippeaux, Herault-de-Sechelles, mem-  
 bre du comité de salut public, arrêté quelques  
 jours auparavant, Danton & Lacroix, & or-  
 donna qu'ils seroient mis en cause avec Fabre-  
 d'Eglantines, Chabot &c. L'instruction du pro-  
 cès commença le 3 de ce mois. L'ex-général  
 Westermann, qui venoit d'être arrêté par ordre  
 du comité, fut mis en jugement avec les au-  
 tres prévenus. Après la lecture de l'acte d'accu-  
 sation, le tribunal-révolutionnaire passa à l'au-  
 dition des témoins. Fabre-d'Eglantines occu-  
 poit le fauteuil, & paroïssoit être dans un état  
 de souffrance. La séance fut reprise le lende-  
 main; mais le tumulte que les accusés firent

ce jour-là, obligea de suspendre les débats. Ils lancerent des boulettes sur leurs juges. Danton s'écria que *ses ennemis seroient déchirés par lambeaux avant qu'il fût trois mois*. Lorsque celui-ci fut interrogé sur son nom & sa demeure, il répondit : *Ma demeure sera bientôt dans le néant ; mon nom sera dans le panthéon de l'histoire*. Hérault-de-Sechelles, interrogé sur son nom & son état avant la révolution, répondit : *Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillans. Je siégeois dans cette salle, où j'étois détesté des parlementaires*. La Convention informée de l'opposition des accusés, décréta sur la proposition de St.-Just,

„ que le tribunal-révolutionnaire continueroit  
 „ les poursuites contre les conjurés Danton,  
 „ Lacroix, Chabot & autres, & que tout prévenu  
 „ qui feroit résistance, seroit mis hors de dé-  
 „ bat & jugé sur le champ „. Le 5, le président du tribunal révolutionnaire fit lecture, au commencement de sa séance, du décret de la Convention qui lui ordonne, après trois jours de débats, dans l'instruction d'une procédure, de demander aux jurés s'ils sont suffisamment instruits sur cette affaire. Les jurés déclarerent qu'ils alloient se retirer dans leur chambre pour en délibérer. Westermann, Danton &c, demandent la parole ; ils insistent, ils crient, ils font du bruit. Le président ordonne de faire retirer les accusés : ce qui est exécuté. Quelque tems après, les jurés rentrent & déclarent qu'ils sont suffisamment instruits. L'accusateur public rappelle l'audace que les accusés ont montrée, les indécentes qu'ils ont com-

mises, les outrages qu'ils ont faits à la justice nationale, les fourires, les ironies, les menaces même qu'ils se sont permis pendant tout le cours des débats, les protestations qu'ils ont faites; il cite le décret rendu la veille par la Convention, concernant les accusés; requiert que les questions soient posées à l'instant, & qu'après la déclaration du jury, il soit procédé au jugement sans appeler aucun des accusés. Le tribunal, faisant droit au réquisitoire de l'accusateur public, condamna à la peine de mort: J. F. Lacroix, âgé de 40 ans, natif de Pont-Audemer, département de l'Eure, ci-devant soldat, homme de loi, député à la Convention; G. J. Danton, âgé de 34 ans, natif d'Arcy-sur-Aube, ci-devant avocat, député à la Convention; B. Camille-Desmoulins, âgé de 33 ans, natif de la Réunion-sur-Oise, département de l'Aisne, homme de lettres, député à la Convention; P. Philippeaux, âgé de 35 ans, natif de Ferrière, département de l'Oise, ci-devant homme de loi, député à la Convention; M. J. Herault-de-Sechelles, âgé de 34 ans, natif de Paris, ex-avocat-général au ci-devant parlement de Paris, ci-devant membre du tribunal de cassation, député à la Convention; J. F. Westermann, ex-général de brigade; P. F. Fabre-d'Eglantines, âgé de 39 ans, natif de Carcassonne, homme de lettres, député à la Convention; J. Delaunay, âgé de 32 ans, natif d'Angers, ci-devant homme de loi, député à la Convention; F. Chabot, âgé de 38 ans, natif de St.-Geniez, département de l'Aveyron, ex-Capucin, député à la Convention-Nationale;

C. Bazire, âgé de 29 ans, natif de Dijon, ex-commis aux archives des Etats de Bourgogne, député à la Convention ; M. R. Sahuguet d'Espagnac, âgé de 41 ans, natif de Pry, département de la Correze, ex-abbé, fournisseur des armées de la république ; Sigismond-Junius Frey, âgé de 36 ans, né & directeur de tabac à Brinn en Moravie, fournisseur de l'armée, vivant de ses revenus ; C. Frey, son frere, âgé de 27 ans, natif de Brinn en Moravie, vivant de ses revenus ; C. F. Diederichsen, âgé de 51 ans, natif de Lachenbourg, dans le Holstein, avocat en la cour de Danemarck ; A. M. Gufman, âgé de 41 ans, natif de Grenade, en Espagne, naturalisé François en 1781, vivant de ses revenus. Tous ont été condamnés à périr par la guillotine, comme convaincus, suivant l'acte de leur jugement, d'avoir été auteurs ou complices d'une conspiration, tendante à diffamer & avilir la représentation nationale, & à détruire le gouvernement républicain.

Quand on réfléchit sur la rapidité avec laquelle ces scélérats font les uns des autres une justice sûre & terrible (a), quand on les voit s'engloutir successivement dans le gouffre de la liberté qu'ils ont creusé, périr par les mêmes moyens qu'ils ont employés à détruire le

---

(a) Justice que nul autre ne leur auroit faite. Ceux qui ont été pris par les rois, sont bien traités, & vivent dans de beaux châteaux. On m'a dit que les quatre commissaires renfermés pendant 3 semaines dans l'hôtel des Etats à Maastricht, avoient mangé pour 300 florins de sucre.

culte de Dieu (a), exhiber dans ce monde la plus vive image de l'enfer pour renforcer la croyance qu'il en est un ailleurs, rendre sensible l'acharnement des esprits infernaux sur

---

(a) *Ut scirent, quia per quæ peccat quis, per hæc & torquetur.* Sap. XI. 17. C'est ainsi que l'auteur de la Sagesse nous fait considérer la manière pleine de justice dont Dieu s'est conduit envers ses ennemis, & nous suggère des réflexions aussi exactes que touchantes sur le genre de plaies qui affligèrent l'Égypte. „ Parce que vous avez voulu, Seigneur, punir les pensées extravagantes de ces hommes impies qui adoroient des bêtes méprisables, vous avez envoyé contre eux une multitude d'animaux malfaisans, & vous leur avez fait souffrir d'horribles tourmens par les choses mêmes qu'ils honoroient, afin qu'ils fussent que l'on trouve son supplice dans la chose même par laquelle on pèche: car il n'étoit pas difficile à votre main toute-puissante d'envoyer contre eux des ours furieux, des lions terribles, ou des bêtes d'une espèce inconnue, qui non-seulement auroient pu les exterminer par leurs morsures; mais même les faire mourir de frayeur par leur vue seule. Vous pouviez les anéantir d'un souffle de votre puissance; mais vous réglez tout avec poids, avec nombre & avec mesure. Les animaux étoient adorés en Égypte, ils furent frappés de peste, de pustules & d'ulcères. Les plantes y étoient l'objet du culte divin; elles furent détruites par la grêle & dévorées par différens insectes. Le soleil y étoit honoré comme une divinité: il fut obscurci pendant trois jours par d'affreuses ténèbres. Les Egyptiens avoient fait périr les enfans d'Israël dans les eaux du Nil, & les eaux de ce fleuve furent changées en sang. Et ces prodiges forcèrent les Mages de s'écrier: *Le doigt de Dieu est ici.*

leurs victimes, & la lutte des rages diverses qui agitent l'empire des ténèbres; il n'est pas possible que l'ame de l'observateur ne s'éleve jusqu'au séjour du Juge éternel. Et l'ensemble des choses tant au dedans qu'au dehors de ce malheureux royaume, l'ébranlement que la chute a donné à la constitution du monde, la terreur qui a saisi les rois & les peuples, le nuage épais qui couvre l'avenir & ôte aux politiques jusqu'au pouvoir des conjectures; tout cela est bien propre à instruire, & l'homme le moins crédule doit être frappé de ce groupe de grands événemens. Il ne dira pas :

On ne voit plus pour nous ses redoutables mains  
De merveilles sans nombre effrayer les humains.  
L'arche-sainte est muette, & ne rend plus d'oracles.

Athalie.  
Act, I.  
Scene. 14

Et quel tems fut jamais si fertile en miracles?  
Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir?  
Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,  
Peuple ingrat? Quoi, toujours les plus grandes mer-  
veilles,

Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles!  
Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours  
Des prodiges fameux accomplis en nos jours?  
Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces,  
Et Dieu trouvé fidele en toutes ses menaces...  
Des prophètes menteurs la troupe confondue,  
Et la flamme du Ciel sur l'autel descendue?...  
Reconnoissez, Abner, à ces traits éclatans,  
Un Dieu tel aujourd'hui qu'il fut dans tous les tems.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (*le 3 Avril*). Il est certain qu'il y a des négociations sur le tapis, relativement aux forces Prussiennes, à leur emploi, leur entretien &c, dont il n'est pas encore tems de parler. Milord Malmesbury, ambassadeur Bri-

tannique à Berlin , & le comte de Haugwitz, ministre du cabinet de S. M. Prussienne , qui l'avoient suivie récemment pendant le séjour qu'elle a fait à Potzdam , viennent d'arriver à la Haye. Probablement c'est par rapport aux mêmes négociations , que l'archiduc Charles & milord Elgin sont partis subitement de Bruxelles , l'un pour Vienne , l'autre pour Londres.

Le Sr. Jean Stolk , prédicant réformé , établi à Arnhem , ayant lu dans une société appelée le *college politique* , un ouvrage de sa composition , & qui a pour titre , *Traité sur l'importance d'éclairer le petit peuple* , la régence a trouvé que cet écrit renfermoit des principes dangereux & qui pouvoient compromettre la tranquillité publique : le nommé *Stolk* a été en conséquence banni de toute la province de Gueldre.

BRUXELLES (le 9 Avril). L'empereur si long-tems désiré & attendu est arrivé aujourd'hui dans cette capitale , accompagné des archiducs Charles & Joseph , aux acclamations & à la plus vive satisfaction de tous les citoyens. On dit que S. M. se rendra d'abord à l'armée. Le comte de Trauttmansdorff avoit devancé S. M. de quelques jours.

Il y a eu quelques chocs assez vifs sur les frontieres , dans l'un desquels l'on a pris aux carmagnols 4 canons : rien du reste ne s'est passé de bien important. L'armée se grossit à vue d'œil.

Le trésorier-général vicomte Defandrouin est parti dernièrement pour Londres , chargé d'une commission importante auprès du ministère Britannique.

Le chapitre de Tournay vient d'adresser au gouvernement-général, le résultat de son scrutin pour la vacance de l'évêché de la province : les suffrages sont tombés en premier, sur M. le doyen actuel Vanderdilst, en second sur Mgr. le prince de Hohenlohe-Schillings-Furst, & en troisième sur M. le comte de Nassau-Corroy, trésorier de Liege. On attend le choix auquel il aura plu à S. M. I. de s'arrêter.

Pour conserver & ranimer les sentimens de piété, l'attachement à la foi catholique, & renforcer la détestation des iniquités qui en irritant le Ciel multiplient les fléaux qui désolent la terre, le souverain Pontife vient d'accorder une *Indulgence en forme de jubilé pour les provinces Belges Autrichiennes*. Dans la Bulle, adressée à Mgr. le nonce, Sa Sainteté s'exprime de la sorte.

*Litteræ tuæ quæ nobis nuper reddita sunt gaudere nos plurimum & exultare in Domino fecerunt. Iis siquidem evidenter ostenditur quantum istæ Catholica diligatur fides, & quantum perversæ detestentur novitates, quibus hisce temporibus, non solum à Christi fidelium cordibus veram Religionem, sed e subditorum quoque animis debitam Principibus obedientiam eliminare conatur.*

Les Lettres qui viennent de nous être remises de votre part, nous ont comblé de joie & de consolation, en notre Seigneur, parce qu'elles nous font connoître jusqu'à quel point le pays où vous êtes, montre d'attachement pour la foi Catholique, & combien l'on y déteste les nouveautés, par lesquelles, dans ces tems malheureux, une fausse philosophie s'efforce, non-seulement de déraciner la vraie Religion des cœurs des fideles, mais encore de dé-

*Quæ enim nobis major lætandi occasio esse poterat, quàm se qui a Catholica veritate aliquando aberrarunt, ne difficultas veniæ curationem faciat tardior, cælestes Ecclesiæ thesauros referando ad satisfactionis remedia provocare, quos verò in firmitate fidei Dei adjuvante gratiâ perstiterunt, in suâ charitate confirmare? Spirituibus siquidem donis fideles ad pietatem ac religionem magis magisque incitantur, atque adjuvantur, diffides confitentur, ac a semitis justitiæ declinantes, aliorum exemplo, ad cor plerumque convertuntur. Quamobrem pro pastorali sollicitudine, quâ omnes Christi oves ubique per orbem catholicum diffusas pascere tenemur, tuis aliorumque potentium desideris, ad religionis & pietatis augmentum, quietis ac pacis spem confirmandam congruum impertiri suffragium constituimus.*

truire les sentimens d'obéissance que les sujets doivent à leurs souverains. Eh ! s'il en est parmi les Belges, quelques-uns que le séjour, & les exemples d'une impiété contagieuse, aient écartés pour un instant des voies de la vérité, combien n'avons-nous pas lieu de nous réjouir, de pouvoir ouvrir les divins trésors de l'Eglise, soit pour présenter à ceux-ci des moyens de satisfaction, afin que la difficulté du pardon ne retarde plus leur entier retour, soit pour confirmer dans la charité de Jésus-Christ, le grand nombre des autres, qui, aidés de la grace du Tout-Puissant, seront restés inébranlables dans la foi. Ce sont en effet ces dons précieux, qui excitent de plus en plus la piété des fideles, & les fortifient dans l'amour de la Religion; ce sont ces dons spirituels, qui réchauffent les tièdes, qui ramènent les égarés; c'est pour l'ordinaire dans le tems de ces grâces particulières, que les bons exemples concourent le plus puissamment, à convertir les cœurs de ceux qui sont sortis des sentiers de la justice. Gui-

Itaque de omnipotentis Dei misericordia, ac beatissime Virginis Mariæ intercessione, ac beatorum Petri & Pauli Apostolorum auctoritate confisi, ex illâ ligandi ac solvendi potestate, quam nobis Dominus licet indignis contulit, universis & singulis utriusque sexûs Christi fidelibus in Belgii Austriaci diœcesibus degentibus, vel illuc adventantibus, qui ecclesias ab Ordinariis locorum vel eorum Vicariis, seu Officialibus, aut de eorum mandato, & ipsis deficientibus, ab iis qui ibi curam animarum exercent, postquam ad eorum notitiam hæ nostræ pervenerint, designandas, vel ecclesiarum hujusmodi ali-

dés par ces motifs, & par notre sollicitude pastorale, qui s'étend à tous les fideles de J. C. répandus sur toute la surface de la terre, nous avons résolu d'acquiescer à votre demande, & à celle de tous autres, pour accroître la piété & la religion, pour affermir l'espérance de la tranquillité & de la paix.

C'est pourquoi pleins de confiance dans la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, dans l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, dans l'autorité des bienheureux Apôtres Pierre & Paul, en vertu de la puissance de lier & de délier que nous avons reçue du Seigneur, tout indignes que nous en sommes, nous accordons à tous & chacun des fideles de l'un & de l'autre sexe, demeurans dans les dioceses des provinces Beligiques Antrichiennes, ou à tous autres y arrivans, qui auront visité au moins une fois les églises désignées par les Ordinaires des lieux, ou par leurs Vicaires, ou par leurs Officiaux, ou par d'autres à qui lesdits Ordinaires en auroient donné la commission, & à leur défaut par

quam spatio quindecim  
 continuorum dierum ,  
 seu duarum hebdomada-  
 rum a publicatione de-  
 signationis per Ordina-  
 rios vel eorum Vica-  
 rios, seu Officiales, vel  
 alios ut præfertur fa-  
 ciendæ decurrendarum,  
 saltem semel visitave-  
 rint, ibiquè per aliquod  
 temporis spatium, pro  
 Christianorum Princi-  
 pum concordia, hære-  
 sum extirpatione, ac  
 sanctæ Matris Eccle-  
 siæ exaltatione, pius ad  
 Deum preces effuderint,  
 ac quartâ & sextâ fe-  
 riis, necnon sabbato  
 alterius ex præfatis heb-  
 domadis jejunaverint,  
 & peccata sua confessi  
 Sanctissimum Eucharis-  
 tiæ Sacramentum in do-  
 minicâ immediatè sub-  
 sequente, vel alio die  
 intra eandem hebdoma-  
 dam pro primâ; pro se-  
 cundâ verò ex præfatis  
 hebdomadis, vel in  
 ipsâ secundâ dominicâ  
 aut alio die hebdoma-  
 dæ hujusmodi reverenter  
 sumpserint, ac pauperi-  
 bus aliquam eleemosi-  
 nam prout unicuique  
 suggeret devotio, ero-  
 gaverint, plenissimum

ceux qui y sont chargés dit  
 soin des ames, après que  
 les présentes seront parve-  
 nues à leur connoissance,  
 ou au moins quelqu'une  
 desdites églises, dans le  
 terme de quinze jours con-  
 sécutifs, ou de deux semai-  
 nes à compter du jour qui  
 sera indiqué par les Ordi-  
 naires, leurs Vicaires, Of-  
 ficiaux ou autres, comme  
 nous avons dit ci-dessus; &  
 qui dans la visite desdites  
 églises, ou de ladite égli-  
 se, auront adressé pendant  
 quelque tems de pieuses  
 prières à Dieu, pour la con-  
 corde des princes Chrétiens,  
 pour l'extirpation des hé-  
 résies, pour l'exaltation de  
 l'Eglise notre sainte Mere,  
 qui auront jeûné les mer-  
 credi, vendredi & samedi  
 de l'une des deux semai-  
 nes, & qui s'étant confes-  
 sés, auront reçu la Ste.-Eu-  
 charistie, le dimanche sui-  
 vant, ou autre jour desdi-  
 tes semaines, ou même le  
 dernier dimanche de la der-  
 niere semaine, & qui au-  
 ront donné quelqu'aumône  
 aux pauvres, suivant que  
 la dévotion le suggerera à  
 chacun; nous accordons par  
 la teneur desdites présen-  
 tes, à tous les fideles ci-  
 dessus dénommés, de pou-  
 voir

*omnium peccatorum indulgentiam & remissionem, sicut in anno Jubilæi visitantibus certas ecclesias intra & extra Urbem concedi consuevit, tenore præsentium concedimus & largimur.*

voir obtenir l'indulgence plénière & la rémission de tous leurs péchés, ainsi qu'on a coutume de l'accorder dans l'année du Jubilé, à ceux qui visitent certaines églises, dans & hors la ville de Rome.

En conséquence de la Bulle Pontificale, le cardinal-archevêque de Malines, l'archevêque de Cambray & les autres évêques Belges ont donné des Mandemens très-expressifs pour engager les fideles à faire un saint usage de ce Jubilé qui durera pour les indigenes & les étrangers qui voudront en profiter depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de *Quasimodo* inclusivement.

On dit que les évêques de la Belgique commencent à être inquiets sur un parti qui se forme parmi les prêtres François en faveur *de la liberté & de l'égalité* & du serment qui les sanctionne. Leur nombre augmente à la faveur des intrigues & des écrits d'abord clandestins, mais ensuite ouvertement répandus. Dans les conversations ils sont plus actifs encore & plus confians. L'un d'eux vient d'annoncer par la voie de l'impression, qu'il ne s'est fait l'apologiste du serment *que pour éviter un nouveau schisme en France*. Cela donne beaucoup à penser aux bons catholiques de ces provinces. Si ces prêtres ont envie de faire *un schisme* & un schisme en faveur du serment *d'égalité*, il est de la prudence, même en simple politique, de les engager à aller le

faire chez eux : car ils ne peuvent y travailler parmi nous sans que les chrétiens de ce pays se ressentent de ces trames & qu'ils n'en reçoivent des influences funestes. Du reste, cet objet appartient directement & exclusivement aux prélats de l'Eglise Belgique, seuls juges de la doctrine, de la morale, & de la conduite des prêtres de quelque nation qu'ils soient, dans l'étendue de leur diocèse. Voudroit-on établir une église dans une autre église, & morceler l'autorité épiscopale en autant de parties qu'il y auroit dans un diocèse d'hommes de nations différentes? On comprend aujourd'hui la profonde sagesse du cardinal-archevêque qui connoissant *rerum incrementa fallentia*, a paru tenir à des loix diocésaines très-sages, sur lesquelles il s'est ensuite relâché peut-être avec trop de facilité, & d'après des murmures, qui eussent pu être une raison de plus de persister dans sa première résolution\*.

\*Voyez le  
journal du  
15 Janv.  
1793, p.  
152.

LUXEMBOURG (le 8 Avril). Il défile depuis quelques jours par cette ville, beaucoup de troupes Autrichiennes, qui se portent sur Arlon, dont les frontières sont de nouveau menacées d'une prochaine invasion. On s'attend à chaque moment à une action sanglante. On a, par mesure de précaution, transporté ici le magasin qui se trouvoit à Arlon, & plusieurs habitans de cette ville se sauvent avec leurs effets.

Les bons citoyens de cette province, particulièrement le clergé séculier & régulier ne cessent de demander l'ouverture du collège &

la restauration des études théologiques, & jusqu'ici sans aucun effet, sans qu'on sache quel obstacle peut retarder une opération si simple, si juste & si urgente. On a vu la requête convaincante & pathétique que les curés du chapitre rural de Mersch ont présentée à ce sujet aux Etats de la province\* : ceux du chapitre de Stavelot viennent de faire les mêmes instances, dans une représentation conçue en ces termes.

„ *MESSEIGNEURS.* Au milieu des incendies de la guerre, des appareils, & préparatifs qu'elle ordonne, des soins assidus qu'elle vous impose, nous venons détourner votre attention, que dis-je ? nous venons l'appeler sur un objet essentiel, auquel est liée intimement la félicité publique, & sans lequel vos vastes travaux ne produiront jamais qu'un effet éphémère, qu'un résultat informe, & peu durable.

Vos seigneuries sentent peut-être déjà de quoi nous allons les entretenir : c'est de la pénurie des ministres de l'autel, de la décadence du sacerdoce (qui n'est autre chose que celle de la Religion), de la stagnation des études des humanités, & de la cessation complète de la théologie, interrompue depuis plus de trois ans.

Cependant la justice & la reconnaissance accompagneront les doléances que nous arrache la fatalité des tems, ce trop funeste égoïsme qui brouille tout, qui empoisonne tout, & enfin les intrigues secrètes des ennemis communs des princes & des peuples, par lesquels les ressorts de la chose publique sont continuellement embarrassés. Nous savons que cet objet a déjà occupé votre attention paternelle. Un prélat orthodoxe & zélé vous a présenté un plan restaurateur, & vous l'avez accueilli avec un empressement qui fait autant d'honneur à vos lumières, qu'à votre zèle pour la Religion, & pour la bonne ins-

truction des enfans de la patrie. La joie, & la satisfaction publiques répandirent bientôt cette nouvelle jusqu'aux extrémités de la province. Trop précoces, hélas, elles annonçerent le jour du 1 Novembre 1793 comme l'époque heureuse qui devoit rouvrir l'école de théologie, qui devoit préparer de nouveaux ouvriers au champ du Seigneur, & de nouvelles forces à l'état sacerdotal affoibli par des pertes si multipliées, & si foiblement compensées. Ce qui combla sur-tout la joie, ce qui consola les bons citoyens de la longue interruption de l'enseignement théologique, c'étoit la qualité & les noms très-connus des instituteurs qui devoient reprendre cet important enseignement. Ce n'étoient plus des hommes pris au hasard, des professeurs suspects ou dangereux; c'étoient des hommes sages & éprouvés, des hommes honorés par la haine des incrédules & des philosophes, écrasés par cette faction atroce qui ensanglantait une partie de l'Europe & en menace l'autre; des hommes justifiés par une chaîne d'événemens & de révolutions, d'une manière plus intelligible & plus terriblement éloquente que par toutes les apologies; des hommes regrettés par tous les parens chrétiens & rappelés (on peut le dire sans exagérations) oui! rappelés à leur état & à leurs fonctions par le cri du genre humain (a)... Qu'il étoit

---

(a) Ceux qui croiroient trouver de l'exagération ou du préjugé dans le langage de ces zélés pasteurs, voudront peut-être bien s'en rapporter à un magistrat très-connu, à un conseiller de parlement, corps où les Jésuites ne trouvoient guere de flatteurs. „ Auroit-on, dit M. Rigoley de Juvigny, des reproches à faire à cette savante compagnie „ éteinte depuis peu, dont les écoles étoient remplies de la „ jeunesse la plus brillante & la plus précieuse de la nation? Son zele pour l'enseignement des bonnes-lettres & „ de la Religion s'est-il jamais démenti? N'a-t-elle pas „ fourni à l'état un grand nombre d'hommes du premier „ mérite, dans l'Église, dans le militaire, dans la Robe, & „ dans les sciences & les lettres? Si ces écoles publiques „ sont tombées, si elles sont déchues de la splendeur dont „ elles brilloient autrefois; si les sages modérateurs de ces „ études ne jouissent plus de la considération que leurs no-

*De la décadence des lettres & des mœurs* 2e. édit. Paris 1782, p. 485.

beau, qu'il étoit précieux, ce présent que vous destinez, Messieurs, à la province! Quel est donc le génie sinistre qui a pu le détourner, ou prétendu échanger un bienfait si réel contre quelque vain projet? Qui a pu traverser un ouvrage si évidemment utile, repousser le vœu public, substituer à un plan formé sous des auspices si respectables, à un plan aussi simple que sage, des spéculations illusoires & empiriques? Qu'il nous soit permis de le dire avec une loyale & respectueuse franchise: il est urgent d'y revenir, Messieurs: il est urgent de revivifier les études, de repeupler & d'encourager l'état sacerdotal. Voyez dans la capitale les belles-lettres tout aussi bien que les sciences dans un état d'abandon & de rebut, les muses jadis cultivées avec tant de succès, aujourd'hui honteuses & avilies, reléguées dans les maisons privées des professeurs, ne plus jetter qu'un faible & insignifiant éclat: voyez par-là même la discipline, cette grande conservatrice des sciences, tombée & réduite à rien; voyez des écoliers nés dans le voisinage de la capitale refluer dans le petit collège de Stavelot, & porter leur argent chez l'étranger dans un moment de détresse générale; voyez le grand nombre des prêtres qui meurent, & le très-petit de ceux qui sont ordonnés; voyez parmi ceux même, qui sont ordonnés, plusieurs, attirés par les avantages & privilèges de l'université de Louvain,

„ bles fonctions exigent; à qui s'en prendre, si ce n'est à  
 „ l'esprit de ce siècle, destructeur impitoyable de tout bien,  
 „ à ces hardis novateurs, intéressés à empoisonner le cœur  
 „ & l'esprit de la jeunesse de leurs fausses & dangereuses  
 „ maximes? „ — Un témoignage moins suspect encore &  
 „ peut-être plus imposant est celui du célèbre Bacon, qui  
 „ exprimoit aussi sincèrement que naïvement ses regrets,  
 „ de ce que ces instituteurs n'étoient pas de sa religion.  
 „ Quorum (Jesuitarum) cum intueor industriam soler-  
 „ tiamque, tam in doctrinâ excolendâ, quam in moribus  
 „ informandis, illud occurrit Agesilai de Pharnabaza:  
 „ *Talis cum sis, utinam noster esses...* Ad Pædagogiam  
 „ quod attinet, brevissimum foret dictu: consule scholas  
 „ Jesuitarum; nihil enim, quod in usum venit, his melius. „

*De Augm.  
 Scient. l. 1.  
 Ibid. l. 6.*

quitter leur pays natal, & dont quelques-uns (vu les ressources sûres & variées de cette école célèbre) ne reviendront peut-être plus; voyez au moyen de tout cela l'ignorance, cette fidelle alliée, cette grande propugatrice de la fausse philosophie s'enraciner de plus en plus, & supplanter l'antique foi par les progrès de son odieuse rivale.

Mais non : dans la province, qui est confiée à vos soins paternels, un tel malheur ne doit pas être à redouter; le zèle, la piété, l'esprit public de vos seigneuries nous en sont des garans sûrs. Témoins étonnés & pénétrés d'horreur de cette politique digne des puissances des ténèbres, qui a fait disparaître les oints du Seigneur de toute la surface de la France, vos seigneuries ne permettront pas que les institutions les plus utiles, les fondemens de la vie sociale, les soutiens de la chose publique aillent se perdre dans le gouffre creusé par une philosophie impie & qui à chaque instant se dilate sous nos pas.

A ces causes les doyen & curés du chapitre de Stavlot diocèse de Liege, pays de Luxembourg, pénétrés de gratitude pour les travaux restaurateurs de vos seigneuries, & animés de la confiance qu'ils font naître, osent les supplier de chercher dans leur sagesse les moyens les plus prompts comme les plus efficaces de remplir le besoin & le vœu public dans une matière si importante, de relever les études, & de remédier à la disette & à la dégradation de l'état sacerdotal.

De vos seigneuries.

Les très-humbles & très-respectueux serviteurs  
(Suivent les signatures du doyen & des curés).  
St.-Vith ce 7 Mars 1794.

GAND (le 7 Avril). On mande d'Ostende qu'il ne cesse d'y arriver d'Angleterre des troupes qui sont dans le plus brillant état, & toutes fortes de munitions de guerre.

On a aujourd'hui divers détails sur l'exé-

cution du fameux pere Vervisch \*. Il avoit été arrêté à Hazebroek (on prononce *Hazebrouk*) avec sa sœur, par ordre du tribunal révolutionnaire à raison d'une correspondance avec des étrangers, ainsi que pour matiere de vol de l'argenterie de l'église d'Hazebroek, dont il étoit curé constitutionnel. Sa mort a été rapportée dans le tems, par le *Courier univèrsel de France*, le *Courier Belgique*, & autres feuilles périodiques. L'exécution a eu lieu le 4 Décembre à 11 heures du matin. Quelques jours avant sa mort, il avoit demandé un prêtre non jureur pour se confesser; ce qu'on lui refusa en lui offrant un prêtre constitutionnel, comme il étoit lui-même. Mais il ne voulut pas l'accepter \*, & il s'est confessé à Dieu, sanglottant & heurlant d'une manière effrayante; & deux jours avant sa mort, il a commencé à écrire sa rétractation, après avoir demandé au directeur de la conciergerie de l'encre & du papier & plume, en le suppliant de vouloir adresser le petit paquet à son ami de Gand, qui est un très-honnête bourgeois de cette ville. Celui ci l'a reçu & en conserve l'original. Cette rétractation est une piece trop importante pour ne pas être rendue publique. Tant de personnes respectables ont été indignement comprises dans son Libelle, que tout lecteur honnête sera charmé de la réparation que le mourant leur a faite autant qu'il étoit en lui. En voici la copie fidelle.

„ La confession générale du fameux ex-Capucin P. Auxil, converti la veille de sa mort, guillotiné à

R r 4

\* 15  
Mars, p.  
471.

\* Que ne  
lisait-il les  
bons avis  
de M. B.,  
il n'eût pas  
été si déli-  
cat. Ci-  
de sus  
584.

Ce titre est  
aussi de sa  
main.

Paris, le 4 Xbre 1793, ou le quartidi de la 1<sup>ere</sup>. de-  
cuite du mois Nivos, année 1<sup>ere</sup>. Républicaine.

Major est iniquitas mea quàm ut veniam merear.  
Gen. cap. 3....

„Moi, Pierre-François-Dominicq Vervisch, déjà trop connu par ma vie scandaleuse, que j'ai menée en apostat sacrilège de ma foi & de ma Religion, en quittant illégalement l'ordre de S. François, mais plus encore par mon ouvrage infernal, impie, satyrique & diffamatoire que je viens de faire paroître au public par la voie de la presse d'un libraire-imprimeur qui n'avoit pas plus de religion que je n'avois moi-même, moi, dis-je, apostat endurci, jureur infame, & curé constitutionnel d'une paroisse la plus étendue, dénuée de son pasteur légitime, m'étant emparé criminellement du malheureux bercail d'Hazebroek comme un loup ravissant, voyant que la fameuse carrière de ma vie sacrilège, impie, & vagabonde va finir demain à 11 heures avant midi, étant condamné si justement à porter ma tête sur un échafaud, pour prix de mes forfaits, crimes, sacrilèges & impiétés continuelles, dont je me suis rendu coupable pendant l'espace de plusieurs années, voyant dis-je, que cette tête infame qui m'a fait forger mille mensonges & calomnies grossières contre l'honneur de ce qu'il y a de plus vertueux & exemplaire dans le clergé Belgique, va être coupée demain par le rasoir national de la république Française, je tremble à l'aspect de ma mort certaine, & encore plus du sort malheureux que j'ai à attendre d'un Juge souverain & juste, d'un Dieu irrité & vengeur implacable de mes péchés, de mon apostasie, de tous mes sacrilèges & impiétés les plus exécrables que j'ai répandues tant par bouche que par mes livres incendiaires & criminels. Oui, je le répète, j'ai commis plus de péchés dans l'espace de 8 à 9 ans que je n'ai de cheveux sur ma tête. J'ai renié ma foi, quitté l'ordre que j'avois professé, j'ai vomé des blasphèmes contre la sainte Eglise, contre son chef visible, le St. Pere Pie VI. J'ai diffamé les plus vertueux personages, Mgr. l'archevêque-cardinal de Malines, les évêques Belges & les curés les plus respectables, ainsi que les ordres Religieux en général. — Hélas! le scélérat que je suis, le crime est commis; ma mort est certaine, l'apostasie est manifeste, ma vie sacrilège & vagabonde est connue de tout le monde, mes livres diffamatoires & exécrables, le fruit monstrueux de ma cervelle imbécille & désorganisée, se trouvent entre les mains de mes souscripteurs, qui ont été assez la

à l'usage d'en faire l'acquisition infame & de payer follement un ouvrage grossier & impie, qui au lieu de l'argent, ne mérite que d'être rendu aux flammes. — Que me reste-il donc à faire dans cet état affreux dans lequel je me trouve? Pourrois-je donc partir pour l'autre monde sans me repentir de mes péchés? Pourrois-je désespérer de la miséricorde d'un Dieu irrité, qui a pardonné & pardonne journellement à des pécheurs endurcis & invétérés, lorsqu'ils se convertissent sincèrement & retournent avec l'enfant prodigue à leur Père de clémence & de bonté? Non grand Dieu, si je vous ai offensé par mille & mille péchés, j'ai droit de réclamer votre miséricorde; & si j'ai suivi un S. Augustin dans les dérèglemens de sa vie, je veux aussi le suivre dans sa conversion & son exemple d'une pénitence droite & sincère. Je veux donner une rétractation non équivoque de mes injustices, ayant calomnié injustement & mensongèrement le très-St. Père, le très-vertueux cardinal-archevêque de Malines, les dignes évêques de Bruges, d'Anvers, de Gand, leurs secrétaires, ainsi que les vertueux prélats, les moines, & les plus zélés pasteurs de différentes paroisses. „

„ Je déclare donc devant l'univers entier que j'ai été le plus grand impie des prêtres sacrilèges & pervers, tant en renonçant à ma sainte foi par la prestation d'un serment abominable en tout sens, qu'en quittant illégalement un ordre qui m'avoit nourri & tiré de l'ignorance grossière dans les principes de ma foi, que j'ai trahie si impudemment par une apostase la plus obstinée & criminelle. „

„ Je déclare que tout le tems de cette apostase, j'ai osé célébrer journellement l'auguste sacrifice de la Messe, & que sans me confesser j'ai mangé sacrilègement l'Agneau Pascal pur & sans tache; que tous les sacremens que j'ai osé administrer sans juridiction, en qualité de curé militaire de Liefkensboeck, & en curé illégitime d'Hazebroek, duquel une puissance séculière, impie & phislosophe m'avoit conféré un pouvoir illégal & non subsistant, ont été autant d'énormes péchés, sacrilèges & de nulle valeur (major est iniquitas mea). Grand Dieu le nombre des péchés que j'ai commis, est innombrable, mon iniquité surpasse celle de Caïn le fratricide, c'est à vous, grand Dieu, de regarder mon cœur humilié & contrit qui se veut convertir à vous. „

„ Je rétracte & révoque en tout sens, tous les blasphèmes que j'ai vomis grossièrement contre quelques dogmes de ma sainte foi. — Je révoque toutes les calomnies, tous les mensonges, tous les griefs scandaleux & sarcasmes que j'ai répandus dans mon ouvrage infernal contre le St. Père

*Pie VI, que j'ai ridiculisé dans le 2<sup>me</sup> volume par rapport au digne prélat de Tongerlo, connu par son zèle inaltérable dans la bonne cause. „*

*„ Je révoque aussi toutes les fausses inculpations & sarcasmes grossiers & impudens dans ledit livre satyrique, contre le plus vertueux des prélats Belges, le digne cardinal-archevêque de Malines, l'ayant osé appeler le cardinal des fourbes, lui qui à tout égard doit être regardé comme le modèle vertueux de l'Eglise de nos provinces Belges. Je demande donc pardon à ce saint & digne prélat de l'injure que je lui ai faite, en le traitant comme le dernier des roturiers. „*

*„ Je rétracte formellement toutes les sottises, tous les griefs & inculpations impudentes que j'ai forgés contre les plus dignes évêques d'Anvers, de Bruges, de Gand & contre le grand-vicariat d'Ypres; je les reconnois comme les plus zélés & vertueux pasteurs des diocèses respectifs, en s'acquittant exemplairement de leurs devoirs épiscopaux. „*

*„ Je déclare que j'ai calomnié impudemment les vertueux curés & prédicateurs zélés de la parole de Dieu, de Calloo, de Sleydinge, de Sommerghem, de Meireudré, de Meyghem & d'autres paroisses; en confessant à tout le monde que tous les faits, les griefs, les inculpations grossières vomies contre ces respectables hommes dans mes livres, sont de pures mensonges, des calomnies, & des inventions diaboliques qui n'avoient d'autre fondement que dans mon crâne écervelé & désorganisé par la vengeance & la haine que je respirois & qui étoient mes guides, pour ternir leur zèle pastoral & leurs qualités personnelles de mérite & d'honneur sacerdotal, en voulant éloigner de leurs églises, un apôtre & un capucin défrôqué, qui n'avoit d'autre asile & protection que des gens qui pensoient comme lui. „*

*„ Je dois confesser pareillement que j'ai calomnié indûment les braves secrétaires \* Du Vivier, de Grise, Maes, Dietterich, van Beùghem, Sacy &c. &c. qui se distinguoient dans les devoirs de leur office & place honorable qu'ils occupent, de même que tous les moines, toutes les religieuses de différentes abbayes & couvens que j'ai traités comme de gens ennemis de toute vertu. „*

*„ Je demande très-humblement pardon aux supérieurs de mon ordre Séraphique des Capucins que j'ai déshonoré impudemment à tête levée par ma vie vagabonde & l'apostasie la plus scandaleuse & opiniâtre. „*

*„ Je rétracte formellement tous les griefs & sarcasmes les plus amers répandus dans mon ouvrage infernal contre le digne & vertueux P. Godéfrid & autres supérieurs,*

\* du Card. arch. & des évêques de Gand, Bruges, Ypres.

ainsi que contre mes braves confreres en général. — J'avoue que j'ai calomnié un ordre distingué par la rigueur des mœurs & l'exercice de toutes vertus, servant de modele dans toute la chrétienté. „

„ Enfin voulant mourir dans le sein de la Ste. Mere l'Eglise que j'ai calomnié & rebutée, comme un enfant rebelle, étant privé de la douce consolation de me pouvoir jeter devant un prêtre confesseur, probe & vertueux, pour lui déclarer l'état affreux de ma conscience souillée de mille péchés, je recourus directement au Pere de miséricorde, je retourne à lui avec l'enfant prodigue en lui demandant pardon d'un cœur contrit, de tous mes péchés & sacrileges, par lesquels je n'ai cessé d'offenser sa Majesté suprême. Cor contritum & humiliatum Deus non despicies. Non, grand Dieu, jamais vous ne saurez rebuter un pécheur qui se veut convertir & recourir à votre clémence avec un cœur contrit & humilié. (a) „

„ Agrérez donc la confession générale que je vous fais de ma vie criminelle, acceptez la rétractation solennelle & publique de toutes les calomnies, diffamations, mensoiges & accusations fausses & controuvées que j'ai forgées contre les vertueux ministres de l'Evangile, les évêques & curés qui continuent d'édifier leurs ouailles par leur vie exemplaire. „

„ Finalement je demande pardon à tous les chrétiens de quelque état ou condition qu'ils puissent être, que j'ai offensés tant par paroles que par mes livres satyriques & impies, en priant un chacun qui a cette brochure infernale entre les mains, de la jeter au feu, pour que les flammes puissent détruire & consommer un monstre d'ouvrage qui par une condescendance & dissimulation coupable des censeurs, a vu le jour, qui ne méritoit que les ténèbres & l'indignation de tout homme chrétien & vertueux. „

„ Je vous demande donc, mes lecteurs séduits, qui avez bien voulu payer la lecture de mes sottises & imbécillités, de vous en défaire comme d'un serpent venimeux & mordant; pardonnez-moi si je vous ai offensés & scandalisés en jettant dans votre cœur l'ivraie de la noire calomnie & de l'impieété signalée qui se trouve à chaque page, c'est

---

(a) Le voilà cependant damné selon M. B., car s'il a pu se confesser au constitutionnel, il a dû le faire, c'étoit une nécessité de moyen... Et la pauvre reine de France, & tant d'autres! En vérité c'est bien triste.

*dans cet espoir qu'étant pardonné des hommes j'espère d'être pardonné de mon Dieu créateur, devant lequel demain à 11 heures mon ame va paroître, tandis que mon cadavre sacrilege restera sur l'échafaud; priez pour moi, afin que le Pere de miséricorde qui ne veut point la mort du pécheur mais qu'il se convertisse & obtienne la vie éternelle, me reçoive dans le sein de sa clémence. „*

*Ita est. Pierre-François Dominicq Vervisch ex-Capucin apostat, prêtre juréur, ex-curé de Liefkenshoek & curé constitutionnel d'Hazebroek.*

*Paris, de la Conciergerie, le 3 Xbre à 8 heures du soir 1793, la veille de ma mort. Pour être remis à Mr..... Boulanger dans la rue d..... A Gand.*

### NOUVELLES DIVERSES.

On dit actuellement que le roi de Prusse ne retirera pas ses troupes, mais agira avec la plus grande vigueur contre la France. — Une affaire importante se traite à la Haye, entre l'Angleterre, la Prusse & la Hollande; sa nature n'est pas encore bien connue. — L'électeur de Cologne, & l'archiduchesse Marie-Christine sont arrivés à Bonn. — Il se confirme que les Anglois sont maîtres de toute l'isle de la Martinique, excepté le fort Bourbon, dont la garnison a fait une sortie malheureuse. — Le comte d'Aranda vient d'être éloigné de Madrid. Il lui a été ordonné de se rendre à Jayn dans l'Andalousie, où il recevra de nouveaux ordres. Les scellés ont été mis sur ses papiers.

---

Si la Lettre de l'ecclésiastique François qui me communique ses pensées contre les absolutions hérétiques, ne rouloit sur un objet, déjà amplement discuté; je l'aurois transcrite en entier, ne fût-ce que pour détromper ceux qui pensent que cette opinion a pris dans la plupart des membres de cet illustre clergé \*. Je me bornerai à en citer le passage suivant. „ Les „ apostats sont hors de l'Eglise, autant que les

\* J'ai reçu des ecclésiastiques François plus de 20

„ pâiens : ils ne sont plus ses ministres ; ils ne veu-  
 „ lent plus l'être : il est donc impossible à l'Eglise,  
 „ dans l'état où ils sont , de leur faire ressentir la  
 „ moindre influence de sa juridiction , tout comme il  
 „ est impossible au soleil d'éclairer ceux qui ne veu-  
 „ lent point ouvrir ou qui se feroient crevé les yeux :  
 „ sans que pour cela le soleil ait rien perdu de la  
 „ puissance d'éclairer qu'il ne tient que de Dieu....  
 „ Ne donner aux déclarations des conciles & aux  
 „ termes même des rituels que l'impossibilité pour  
 „ bornes, il ne me paroît pas que ce soit les res-  
 „ treindre „. — Ce que l'auteur de cette Lettre  
 ajoute touchant la charité relativement au sacrement  
 de Pénitence, offre aussi des vues dignes d'être ap-  
 profondies. Sa manière de voir est certainement très-  
 orthodoxe, peut-être même propre à dissiper une  
 partie des difficultés qui ont paru diviser les théo-  
 logiens sur cet article. Je l'invite cependant à voir  
 si le mode de conciliation que j'ai proposé, n'est pas  
 plus simple, plus facilement intelligible, & si dans le  
 fond il ne rentre pas dans le sien, quoique sous un aspect  
 en apparence différent. Quant à ce qu'il dit des pro-  
 positions de Bajus, je crois qu'il se trompe, & tout  
 le contenu & la manière de sa Lettre me persuadent  
 qu'il en conviendra. Ce n'est pas parce que Bajus  
 soutient la possibilité de la charité parfaite dans les  
 catéchumènes & les pénitens (possibilité incontestable),  
 que ses propositions ont été condamnées, mais  
 c'est par ce qu'il croit que cette charité peut exister  
 avec le péché : je le prie de relire ces propositions \*  
 avec quelque attention, il verra clairement que cela  
 est ainsi.

lettres par-  
 faitement  
 d'accord  
 avec celle-  
 là.

\* 15 Janv.  
 p. 3.

J'ai très-bien reçu la Lettre de B. signée V., sur la  
 foi du serment, sur la légèreté avec laquelle on le  
 viole, & les suites terribles de cette violation, à l'égard  
 des rois & des peuples. Il y a des vues fortement &  
 dignement prononcées, & que la divine Justice ne  
 manque pas de réaliser, en vengeant la sainteté & la  
 souveraine majesté de son nom, compromises par les  
 frères majestés de ce monde. Cependant je suis assuré  
 que l'auteur lui-même me blâmeroit si dans ce moment  
 je faisois usage de sa Lettre, quelque sage & vrai qu'en  
 soit le contenu. Il consentira avec moi à recevoir &  
 à voir donner encore quelques leçons d'événemens ;

avant de parler avec la franchise des Prophetes & des Apôtres.

La Lettre de M. van K \*\*\* datée d'Anvers, le 4 Avril, étoit déjà imprimée, lorsque des considérations qu'il approuveroit si je lui en faisois part, me l'ont fait retrancher. Vivant aussi bien que moi au milieu de ceux qui en font l'objet, il auroit pu voir payer sa loyale franchise par quelque insolence désagréable. J'ai d'ailleurs quelque presentiment que les circonstances qui entretiennent cette matiere de ses plaintes, ne dureront pas long-tems.

Extrait d'une Lettre de Liege, du 12 Avril. „ Un Ecclésiastique François vient d'imprimer ici, chez Desfain, une brochure en faveur de la juridiction des „ prêtres hérétiques, qui a donné lieu à beaucoup „ de conjectures. L'activité avec laquelle ses amis „ ont compulsé les bibliothèques pour grossir la liste „ des casuistes favorables à cette juridiction, a fait „ soupçonner quelque autre objet que les absolutions „ hérétiques. Le bruit s'est répandu depuis, que l'auteur de la brochure étoit un partisan du ferment de „ liberté & d'égalité, intimement lié avec un homme „ qui vient de donner des scènes assez singulières relativement à ce même ferment ; & que pour affoiblir l'opposition que vous pourriez apporter à l'apologie de ce ferment, on avoit résolu de vous traduire comme opposé aux dogmes & à toutes les écoles catholiques : ce qui étoit le but du pamphlet distribué avec le Journal de Bruxelles du 1 Mars : époque où les efforts des juréurs de l'égalité devoient se déployer, & qui explique l'anacronisme dont il est parlé dans la Lettre que vous avez insérée dans le Journal du 15 Mars p. 415. Dans cette brochure on transcrit tout du long le pamphlet de Bruxelles, on vous accuse de défendre des ERREURS précisément par ORGUEIL (p. 52), & après bien des turlupinades & des injures on vous souhaite *mentem suam* (p. 65). C'est par ces moyens qu'on veut faire triompher, dit-on, l'apologiste du ferment d'égalité, dont l'affaire tracasse en ce moment les évêques François réfugiés à Bruxelles, afflige profondément les ecclésiastiques orthodoxes, & en général les bons catholiques, & a même fait, dit-on, perdre du tems à l'ad-

„ ministration publique. Enfin, il est vraisemblable  
 „ que l'arrestation de votre Journal pendant près de  
 „ trois mois tient à cette affaire; car tout en parlant  
 „ de cet ouvrage comme d'un produit de l'autre de  
 „ Trophonius (p. 64), on vous annonce qu'IL IRA PAR-  
 „ TOUT QUAND VOUS VOUDREZ (p. 54). Ces dernières  
 „ paroles sont peut-être la solution de plus d'une  
 „ énigme. „ (a)

(a) Comme je n'ai pas vu encore la brochure en question, & que je n'en connois pas l'auteur, je ne puis rien répondre à cette Lettre: quand je serai complètement au fait de la chose, je serai ce que la raison & la justice me persuaderont de faire. Quant à la liste des auteurs favorables à la juridiction des hérétiques, il étoit, me semble-t-il, bien inutile d'y travailler, après que j'avois dit moi-même, plusieurs casuistes, nombre de théologiens \*. L'argument des listes m'a paru si peu important, que j'en ai refusé une qu'un savant bibliothécaire m'a offerte, il y a quelque tems, des autorités contraires que j'avois omises: parce que j'étois résolu de ne plus revenir sur cet objet. Il s'y trouvoit cependant des noms très-impofans, entr'autres celui de Bellarmin, qui probablement en vaut plusieurs de ceux qui auront été compulsés à Liege.

\* 15 Mars,  
 P. 419, 420.



*Lin* est le mot de la dernière énigme.

**C**OMME le bled je sors de terre,  
 Je crois au beau milieu des champs.  
 On me sèche, on m'écrase, on me peigne, on me serre;  
 On me tord, on me lave, & tous ces changemens  
 Me rendent fort utile.

Les dames font de moi bien des ajustemens;  
 Car né dans la campagne, on me porte à la ville.

### T A B L E.

|                     |                  |     |
|---------------------|------------------|-----|
| TURQUIE             | (Constantinople. | 593 |
| POLOGNE             | (Varsovie.       | 594 |
| SUEDE               | (Stockholm.      | 595 |
| ESPAGNE             | (Madrid.         | 597 |
| DANEMARCK           | (Copenhague.     | 598 |
| ANGLETERRE          | { Londres.       | 600 |
|                     | { Dublin.        | 604 |
| ALLEMAGNE           | { Vienne.        | 605 |
|                     | { Ratisbonne.    | 606 |
| FRANCE              | (Paris.          | 609 |
| PAYS-BAS            | { La Haye.       | 619 |
|                     | { Bruxelles.     | 620 |
|                     | { Luxembourg.    | 626 |
|                     | { Gand.          | 630 |
| NOUVELLES DIVERSES. |                  | 636 |

## T A B L E

Alphabétique des matieres de littérature  
& de philosophie, depuis le 1<sup>er</sup>. Jan-  
vier 1794.

|  |              |
|--|--------------|
| <i>A</i> CTES principaux de la religion intérieure,  |              |
| 15 Janv.   | 149          |
| <i>A</i> ir & Eau, substances essentiellement différen-<br>tes, 15 Janv. 88; erreur de M. de Luc sur<br>cet objet, <i>ibid.</i>  | 89           |
| Almanach de la cour, impression qu'il fait sur<br>les Belges, 15 Fév. 308; supprimé par le gou-<br>vernement, <i>ibid.</i>   | 309          |
| <i>A</i> nacharsis Clovis, ce que c'est que ce person-<br>nage, 1 Mars 393; guillotiné, 15 Avril   | 609          |
| <i>A</i> ssociation religieuse des François exilés, 1 Mars   | 329          |
| <i>A</i> vocats, rôle qu'ils jouent dans la révolution<br>de France, 15 Avril, 571. Persuadés de la<br>sainteté de la foi chrétienne,  | <i>ibid.</i> |
| <i>A</i> usbourg, multitude des bons livres qui s'y im-<br>priment, 15 Janv.   | 103          |
| <i>A</i> utorité, la forme de son exercice vient des hom-<br>mes, sa sanction de Dieu, 15 Janv.  | 95           |
| <i>B</i> ajus, ses erreurs sur la charité, 15 Janv.  | 111          |
| Bekehrungs-Geschichte der miss Pitt. Histoire de<br>conversion de Mlle. Pitt, 15 Mars  | 414          |
| <i>B</i> elgique, moyens par lesquels on cherche à la<br>corrompre, 1 Janv. 10; les athées en place<br>y travaillent, 1 Fév. 236; tristes effets de leurs<br>manœuvres, 1 Mars 394. — 1 Avril 552. |              |
| <i>E</i> tat critique où elle se trouve par les ennemis  |              |
| <b>Tome I.</b>   | Ss           |

|  |          |
|--|----------|
| <i>du dehors &amp; du dedans</i> , 15 Fév.   | 306      |
| <i>Objet de la calomnie des gazetiers mercenaires</i> , ibid.  | 307      |
| <i>La partie Françoisise vient encore aux anciennes mœurs</i> , 1 Mars   | 383      |
| <i>Biens ecclésiastiques, ruinent ceux qui s'en emparent</i> , 15 Fév.   | 276      |
| <i>Caligula, idée de son regne ramenée par celui de la démocratie françoise</i> , 1 Mars   | 370      |
| <i>Catéchisme politique &amp; social universel, contenant les droits &amp; devoirs réciproques des souverains &amp; des sujets</i> , par M. le Plat, 1 Janv. | 3        |
| <i>Catéchisme Romain, de quelle considération il est</i> , 1 Janv.   | 30       |
| <i>Catéchisme (le) des rois</i> , 1 Mars   | 323      |
| <i>Censure des livres, s'exerce en sens contraire</i> , 1 Fév.   | 236      |
| <i>Cerveau, n'est pas la mesure des facultés intellectuelles</i> , 15 Janv.  | 95       |
| <i>plus grand dans quelques brutes que dans l'homme</i> , ibid.  |          |
| <i>Charité, efface les péchés</i> , 1 Janv.  | 30       |
| — 15 Janv.   | 111      |
| <i>Sa notion embrouillée par quelques mystiques</i> , 1 Janv.  | 31       |
| <i>Nécessaire même avec le sacrement de pénitence</i> , 15 Mars  | 411, 431 |
| <i>Erreur de ceux qui regardent la charité comme un effort rare &amp; pénible</i> , 1 Janv.  | 29       |
| 15 Mars,   | 428      |
| <i>Clergé, injustice de son dépouillement</i> , 1 Janv.  | 13       |
| <i>Hommage rendu à celui de France</i> , ibid.   | 14       |
| <i>Commission des études à Bruxelles, comment composée</i> , 15 Fév.   | 309      |
| <i>Communication in sacris avec les hérétiques, n'est pas précisément défendu par une loi de l'Eglise</i> , 1 Janv.  | 23       |
| <i>Conduite chrétienne, ou règlement des principales actions &amp; des principaux devoirs de</i>   |          |

DES MATIÈRES. 643

- la vie chrétienne. Par le P. Nepveu, 15 Mars* 415
- Confession, ne doit en aucun cas se faire aux prêtres hérétiques, 1 Janv. 16. — 1 Fév. 184; plutôt aux laïcs catholiques, 1 Janv. 19 Décret de la Congrégation du concile de Trente à ce sujet, ibid. Vaines objections, 1 Fév. 184. — 15 Mars 417. Abus évident du canon de Trente, 418. Multitude des fausses confessions, 15 Janv.* 104.
- Consultation adressée aux Oisifs, par un médecin de la chose publique, 1 Mars* 343
- Contritionnaires, conciliés avec les attritionnaires, 1 Janv.* 28
- Cornelius Nepos, peint l'état du jeune Louis XVII, 15 Janv.* 146
- Curés & prêtres employés au ministère, ne doivent pas s'adonner à des études extraordinaires & à la composition d'ouvrages savans, 15 Fév.* 263
- De Ecclesiâ, conciliis & summo Pontifice, These vainement critiquée, 15 Mars* 479
- De infallibilitate Ecclesiæ in factis dogmaticis, éloge de cet ouvrage, 1 Janv.* 71
- De goddelyke open baaring beweesen &c. La révélation divine démontrée & défendue dans un Discours de théologie dogmatique & de controverse. Par M. H. G. Eskes, chan. de Rées, 15 Fév.* 262
- Deus venerunt gentes, paraphrase poétique de ce Psaume, 15 Avril,* 580
- Dictionnaire Historique, ou histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom par le génie, les talens, les vertus, les erreurs &c. 1 Avril* 505
- Dieu, sa gloire objet de jalousie pour des rois*

- impies*, 1 Janv. 5. *Son idée ineffaçable même dans l'ame des scélérats*, 61. *Son unité gauchement combattue*, 62. *Pourquoi nommé Deus exercituum*, 1 Mars 325. *Eclat de sa justice dans la révolution de France*, 1 Avril 488. 15 Avril 618. *Punit par les scélérats les crimes que l'autorité légitime laisse impunis*, 15 Janv. 147. *Son action continuelle & présente en tout ce qui arrive*, 1 Mars 326. *Frappe les bons & les méchans dans des vues différentes*, 1 Mars 352; *fait servir les moyens du crime à sa punition*, 15 Avril 618. *Eclat & prodige de sa justice*, 15 Avril 619
- Duel, & d'autres crimes & abus, mieux réprimés par une assemblée de scélérats, que par des rois & des magistrats chrétiens*, 1 Avril 544
- Ecoles normales, & autres innovations jacobiniques, leurs déplorables effets*, 1 Janv. 74
- Economistes, ont préparé & secondé la révolution*, 15 Avril 567
- Ecriture-Sainte, explique clairement la révolution françoise*, 1 Avril 483. *Tableau étonnant qu'elle présente des évènements actuels*, 1 Mars 326, 327. *Les beautés de ses cantiques s'affoiblissent, mais ne s'effacent pas dans les traductions*, 581
- Egalité, principe de subversion & de plus une chimere*, 15 Mars 408
- Elémens, composés selon les chymistes modernes*, 15 Janv. 88
- Elévations de l'ame à Dieu, ou prieres de la Ste.-Ecriture, pour toutes les différentes situations où l'on peut se trouver pendant la vie. Par l'abbé Clement*, 1 Fév. 172

DES MATIERES. 645

- Enfer, son image dans la France aëtuelle,*  
15 Avril, 618
- Eptre sur l'homme, publiée à l'occafion de la  
révolution françoife, 1 Fêv. 173*
- Erreur (l') confondue, ou exposition des prin-  
cipes & autorités qui ont déterminé les évêques  
& les prêtres de France, à refuser le ferment  
exigé par le décret du 27 Nov. 1790. Avec  
des observations sur l'obéiffance au Pape, sur  
le fchifme, & sur le dernier ferment de la li-  
berté & de l'égalité. Par M. Millet, 15 Mars  
403*
- Erft gründe des natürlichen und geoffenbarten  
Religion &c. Principes de la Religion nau-  
relle & révélée, présentés aux amis finceres  
& réfléchis de la vérité. Par J. Malfiner,  
1 Mars, 348*
- Effai sur l'armée Hollandoife, par un colonel  
des troupes légères, 15 Fêv. 267*
- Etablifsemens eccléfiastiques, heureux effets que  
les philosophes y reconnoiffent, 1 Mars 383*
- Evêques, leur réfiftance ferme à la constitution  
Françoife, 15 Avril 564, 574; qualités des  
quatre évêques qui l'ont reçue, 574*
- Examen & réfutation d'un écrit intitulé : Mé-  
moire sur le ferment de liberté & d'égalité.  
Contenant tous les argumens & raifonnemens  
qu'un docteur de Paris, aëtuellement réfugié  
dans les Pays-Bas, où il est chargé d'un en-  
feignement, a pu imaginer pour justifier ceux  
qui ont fait ce ferment, 1 Avril 492*
- Excommunication, est quelquefois une peine mé-  
dicinale, quelquefois un retranchement total  
du corps de l'Eglife, 1 Janv. 24*
- Expilly, prodiges qui accompagnent fon intru-  
fion, 15 Avril 576*
- Extrait d'une Lettre d'un curé François, chan.*

- régul. de S. Augustin, au sujet de la Théologie de Lyon, & de la Lettre de l'abbé Bigy, 15 Fév. 267*
- France, changement général dans son état civil & moral, 15 Mars 454. Sa chute est une suite de celle de la Religion, 457. Sa révolution clairement expliquée dans l'Écriture-Sainte, 1 Avril 484. Préparée par la corruption de tous les ordres de l'état, 15 Avril 568; son état actuel image de l'enfer, 15 Avril 618*
- Ganganelli, imposture des Lettres qu'on lui attribue, 15 Janv. 99*
- Guillotine, n'est pas une invention de Guillotin, 1 Janv. 78. Mauvais effets de sa substitution à l'ancien mode des exécutions criminelles, 1 Avril 545. L'auteur de cette invention, guillotiné, ibid.*
- Guyot de Folleville, imposteur & faux évêque, guillotiné, 1 Fév. 232*
- Histoire des tems fabuleux, grossièrement calomniée par M. du Voisin, 1 Avril 500. Jugement qu'en portent des auteurs plus équitables, 501*
- Histoire abrégée des élections, telles qu'elles se sont faites depuis l'établissement de l'Église catholique, Apost. & Rom. Par l'abbé Piers, 15 Janv. 94*
- Histrionisme, ses triomphes à Vienne & ses richesses, 15 Fév. 292. D'où naissent ses appas, 15 Mars 451. Fatalité qui poursuit ses repaires, 15 Fév. 317. — 15 Mars 451*
- Hollande, Lettre circulaire des Etats sur la guerre actuelle, 1 Mars 384; ton de cette Lettre comparé avec celui des jacobins de Bruxelles. 386*
- Homme (♂) nait méchant & incliné au mal, 386*

DES MATIÈRES. 647

1 Fèv. 174; a toujours vécu en société,  
15 Janv. 90. — 1 Fèv. 175; devient faci-  
lement sauvage, 15 Mars 457; ne comporte  
aucune monstruosité spécifique, 15 Janv. 91.  
La spiritualité de son ame, démontrée par  
l'anatomie du singe, 95

Jacobins, travaillent à corrompre la Belgique,  
1 Fèv. 236. — 1 Mars 323; dominant à  
Vienne, 15 Fèv. 292

Jansénistes, conférence qu'ils ont tenue à Bour-  
deaux, 1 Janv. 31; se reconnoissent enfin pour  
tels, 1 Mars 331; ne sont plus un fantôme,  
332. Ce qu'en dit le célèbre Talon; & le dau-  
phin duc de Bourgogne, 333; & J. J. Rouf-  
seau, 334. Le jansénisme, s'est noyé dans le  
huguenotisme & l'athéisme, 334. Dénoncé dès  
1654 par M. Marandé, 335. Autres avertis-  
semens, 336. Passage remarquable de Clè-  
ment XIII, 337. Comment il s'est dévoilé dans  
la révolution de France, 337, & dans les pays  
voisins 338. Son influence dans les troubles de  
la Hollande, 339. Récriminations des jansé-  
nistes contre la société des Jésuites, tournées  
directement contre eux, 340; leur jonction avec  
d'autres sectes, 15 Avril 568; pourquoi si ar-  
dens pour la nouvelle constitution, 15 Avril  
575; inconséquence de quelques-uns qui la re-  
jettent, 576

Jésuites, les suites de leur destruction, comparées  
à celles du triomphe des jansénistes, 1 Mars  
339; regrettés par les curés, 15 Avril, 628;  
ce qu'en dit Bacon, 629

Jésus-Christ, sa doctrine combien supérieure à celle  
des anciens moralistes, 15 Fèv. 244. Devenu,  
comme autrefois pour les Juifs & les Grecs, un  
scandale & une folie, 256

|  |  |   |
|--|--|---|
| <i>Jeûne, le viole-t-on par la boisson?</i>  | 1 Fév.   | 190.  |
| <i>Jeûne arbitraire, profane &amp; tyrannique, substitué à celui de l'Eglise,</i>  | 15 Mars  | 463   |
| <i>Jeunesse, qualités des maîtres qui doivent l'éduquer,</i>   | 15 Avril,  | 591   |
| <i>Instructions chrétiennes sur les Huit Béatitudes, tirées des Peres de l'Eglise &amp;c</i>   | 15 Fév.  | 243   |
| <i>Job, tableau qu'il trace des événemens actuels,</i>   | 1 Mars   | 326, 327  |
| <i>Jonas (le prophete). Juillet 1793. Par un émigré,</i>   | 1 Janv.  | 7   |
| <i>Journal historique &amp; littéraire, guerre que les Jacobins de la Belgique continuent à lui faire,</i>                             | 1 Janv. 8. — 1 Fév. 238. — Faux prétexte qu'ils y font servir, | 15 Fév. 319.  |
| <i>Délivré par les ordres de l'archiduc,</i>   | 1 Mars   | 399; autre intrigue, 15 Avril 639   |
| <i>Jubilé, accordé aux Belges,</i>   | 15 Avril   | 621   |
| <i>Jurisdiction, n'est pas inhérente au caractère sacerdotal, quant à son exercice &amp; son objet,</i>                                | 15 Mars  | 404; mais bien quant à son fondement & radicaliter, comme disoient les Arabes, 1 Janv. 24 |
| <i>Kerklike Biblioteek &amp;c. Bibliotheque ecclésiastique, particulièrement à l'usage des catholiques des Pays-Bas,</i>               | 15 Janv.   | 99  |
| <i>Lamourette, écrivain hypocrite &amp; évêque intrus, guillotiné,</i>   | 1 Fév.   | 231   |
| <i>Langhans, ses préjugés &amp; ses erreurs dans un ouvrage d'ailleurs utile,</i>  | 15 Janv.   | 101   |
| <i>L'anti-constitution Françoise,</i>  | 15 Janv.   | 94  |
| <i>Lebensregeln für die jugend. Von einem jugend freunde. Regles d'une vie sage, pour les jeunes gens. Par un de leurs vrais amis,</i> | 1 Mars   | 350   |

DES MATIERES. 649

|  |       |
|--|-------|
| <i>Lebrun, journaliste philosophe &amp; démocrate, guil-</i> |       |
| <i>lotiné, 15 Janv.</i>                                      | 144   |
| <i>Le conseil des Renards &amp; les poules émigrées.</i>     |       |
| <i>Fable, 15 Janv.</i>                                       | 96    |
| <i>Lettre pastorale de M. l'évêque de Boulogne,</i>          |       |
| <i>15 Fév.</i>   | 250   |
| <i>Lettre d'un prêtre échappé du massacre de Lyon,</i>       |       |
| <i>15 Fév.</i>   | 302   |
| <i>Lettre du comte d'Artois, au maréchal de Broglie,</i>     |       |
| <i>15 Fév. 315; rapport intéressant sur ce prince,</i>       | ibid. |
| <i>Lettre d'un théologien d'Allemagne, professeur</i>        |       |
| <i>dans un abbaye de Bénédictins, à l'auteur</i>             |       |
| <i>du Journal, sur un cas de mariage, 15 Janv.</i>           |       |
| <i>105. Réponse,</i>   | 106   |
| <i>Lettre de M. Ernst, chanoine régulier de l'ab-</i>        |       |
| <i>baye de Rolduc &amp;c, à l'auteur du Journal,</i>         |       |
| <i>1 Fév.</i>  | 178   |
| <i>Lettre de l'auteur du Journal à M. l'abbé Bigy,</i>       |       |
| <i>15 Fév.</i>   | 270   |
| <i>Lettre de M. van der Donck, prêtre Brabançon,</i>         |       |
| <i>du diocèse d'Anvers, à l'auteur du Journal,</i>           |       |
| <i>15 Mars 417. — Autre, 15 Avril</i>                        | 584   |
| <i>Linné, inscription de son cabinet, 15 Janv. 85;</i>       |       |
| <i>reconnoît les quatre élémens pour simples, 88</i>         |       |
| <i>Livres impies &amp; obscènes, ce qu'ordonne l'uni-</i>    |       |
| <i>versité de Louvain, 1 Janv. 68; dépôt de poi-</i>         |       |
| <i>sons dans une famille, 1 Mars</i>                         | 393   |
| <i>Loix, danger de changer les anciennes, 1 Avril</i>        |       |
|  | 528   |
| <i>Louvain, décret de son université contre les mau-</i>     |       |
| <i>vais livres, 1 Janv. 68. Question sur ses pri-</i>        |       |
| <i>vilèges, 1 Fév. 192. Critiques de son université,</i>     |       |
| <i>mal fondées, 15 Mars 469. Theses intéressantes</i>        |       |
| <i>&amp; orthodoxes qu'on y soutient, ibid.</i>              | 470   |
| <i>Luxembourg, représentations pathétiques de ses</i>        |       |
| <i>curés, 1 Janv. 72 — 15 Avril</i>                          | 627   |

|  |      |
|--|------|
| <i>Mandement du card. arch. de Malines. 1 Mars</i>   |      |
| 389 — de l'arch. de Cambray, 395 — de l'évêque d'Anvers, 1 Avril   | 548  |
| <i>Mariage, sa divine indissolubilité, 15 Fêv.</i>   | 256; |
| <i>même en cas d'adultère, 257. Passage de S. Mathieu relatif à cet objet 258; autre de S. Paul, 259. Le mariage des protestans n'est point dans le cas de l'exception, 259. Est un contrat religieux &amp; soumis aux loix de l'Eglise, quand même il ne seroit pas sacrement, 260. Mariage avec la femme répudiée d'un protestant, condamné à Rome, 15 Janv.</i> | 101  |
| <i>Mastricht, célèbre l'anniversaire de sa délivrance, 15 Mars 466, regardée comme miraculeuse, &amp; pourquoi,</i>  | 467  |
| <i>Méditations sur la révolution françoise, rédigées en forme de prières, par M. l'abbé de Fabry, vicaire-général de St-Omer, 1 Avril</i>  | 490  |
| <i>Meine gedanken von der unzertrennlichkeit einer gültig geschlossen und vollbrachten Ehe. Mes pensées sur l'indissolubilité d'un mariage légitime &amp; consommé, 15 Fêv.</i>  | 256  |
| <i>Meine gedanken über aufklärung &amp;c. Mes pensées sur l'aufklärung, 15 Fêv.</i>  | 265  |
| <i>Méthode pratique pour converser avec Dieu. Par le R. P. Ant. Franc, 1 Avril</i>   | 512  |
| <i>Monasteres du Brabant, combien pressés à faire du bien aux prêtres exilés, 1 Janv.</i>  | 76   |
| <i>Mont-Réal, site remarquable de cette forteresse, 1 Avril</i>  | 552  |
| <i>Muratori, ses écarts touchant l'infailibilité de l'Eglise, 1 Janv.</i>  | 72   |
| <i>Nature, sa définition, 15 Janv.</i>   | 86   |
| <i>Necker, ses manœuvres pour perdre la Religion &amp; l'état, 15 Avril,</i>   | 569  |
| <i>Negres, plus contents dans leur servitude que</i>   |      |

DES MATIÈRES. 651

|  |               |
|--|---------------|
| <i>dans la liberté philosophique</i> , 15 Mars                 | 447.          |
| — 1 Avril  | 546           |
| <i>Palais des rois, brûlés ou saccagés</i> , 1 Avril           | 517           |
| <i>Pamflet ironique adressé à la nation Angloise</i> ,         |               |
| 1 Janv. 50. Pamflet contre l'auteur, réfuté par                |               |
| <i>M. van der Donck</i> , 15 Mars                              | 417; supprimé |
| <i>par le gouvernement de Bruxelles</i> , 15 Avril,            |               |
|  | 584           |
| <i>Pensionnats, convicts, maisons d'éducation &amp;c</i> ,     |               |
| <i>ce qu'ils sont en morale</i> , 15 Avril,                    | 590           |
| <i>Persécution, attise le feu de la charité</i> , 1 Mars       |               |
|  | 329           |
| <i>Peuple, est-il expédient qu'il sache lire &amp; écrire?</i> |               |
| 15 Avril,  | 587           |
| <i>Pie VI, son éloge</i> , 1 Janv.                             | 14            |
| <i>Politique (la véritable) à l'usage des émigrés</i>          |               |
| <i>François, ou Lettres du marquis de *** au</i>               |               |
| <i>chevalier de ***</i> , 1 Avril                              | 483           |
| <i>Polycrate, doutes sur sa Lettre &amp; son existence</i> ,   |               |
| 1 Fèv.   | 178           |
| <i>Pontifex maximus, dans quel esprit les empereurs</i>        |               |
| <i>ont pris ce titre</i> , 1 Janv.                             | 5             |
| <i>Prière des Belges pour obtenir la cessation des</i>         |               |
| <i>scandales actuels</i> , 15 Janv.                            | 150           |
| <i>Prodiges arrivés lors de l'intrusion des évêques</i>        |               |
| <i>&amp; curés apostats</i> , 15 Avril,                        | 576           |
| <i>Profession religieuse, les philosophes esperent l'a-</i>    |               |
| <i>néantir en reculant les vœux jusqu'à la cor-</i>            |               |
| <i>ruption des mœurs &amp; des principes</i> , 15 Fèv.         |               |
|  | 312           |
| <i>Pfalterium tempore belli &amp; publicæ calamitatis</i>      |               |
| <i>usurpandum, ex verbis S. Script. juxta peti-</i>            |               |
| <i>tiones Orationis Dominicæ contextum</i> , 15 Mars           |               |
|  | 416           |
| <i>Réflexions sur l'intérêt qu'ont les souverains au</i>       |               |

- rétablissement de la monarchie Française,  
1 Fév. 168
- Règlemens du monastere de la Trappe, proposés  
par souscription, 1 Avr. 557
- Religieuses, menent une vie plus salubre que les  
femmes du monde, 15 Janv. 101; vivent plus  
long-tems, 102. Celles du duché de Luxem-  
bourg demandent la restitution de leurs monas-  
teres, 15 Fév. 309; sont appuyées par les  
Etats, 311. Religieuses de France, leur cou-  
rage & leur abandon, 1 Mars 382
- Religieux déchus & dégénérés en France, 15 Avril  
572
- Religieux, leur empressement à rentrer dans leurs  
monasteres, 15 Mars 473. — Indifférence de  
quelques-uns, 474. — Raisons invincibles qui  
les y obligent, 475. — Intérêts qu'y prennent  
les bons habitans des contrées voisines, 476.  
Intrigues des jacobins & de l'enfer qui s'y  
opposent, 477
- Religion catholique, regardée par les philosophes  
même, comme l'égide de la France, 15 Avril  
564
- Religion, sa nécessité au salut de l'état, 1 Fév.  
204
- Réponse à une (prétendue) calomnie contre les  
catholiques jansénistes de Hollande; avec la  
réplique de l'abbé de F. 1 Mars, 331
- Représentations des curés du duché de Luxembourg  
au sujet des études, 1 Janv. 72 — 15 Avril 627
- Républiques chrétiennes, plus heureuses que celles  
de la Grece, 1 Avr. 499
- Richéristes, travaillent à démagogiser l'Eglise,  
15 Janv. 94
- Rois, leur conduite indécise & inverse, 1 Janv.  
9. Leurs palais brûlés ou ravagés, 1 Avril 517
- Romains, fausseté de leur héroïsme, 1 Avril 496

DES MATIÈRES. 653

- leur inhumanité, leur orgueil & abominables mœurs, 500
- Rome, état de souffrances & de combats où elle se trouve, 15 Janv. 106
- Sacerdoce catholique, son mépris est un des avant-coureurs de la fin du monde, 1 Mars 350
- Sauvages, leur état expliqué par celui des François, 15 Mars 457. Les uns & les autres sont des preuves de la corruption originelle, ibid.
- Schisme, peut absolument exister sans hérésie, 1 Avril 556
- Schneider, fameux professeur de Bonn, puni en France, 15 Janv. 147; guillotiné, 15 Avril 612
- Seelentrost der Christen &c. Consolation spirituelle des chrétiens, ou motif de la confiance en Dieu dans les divers évènements de la vie, 1 Mars 351
- Séminaires, pensionnats, convicts, maisons de corruption & gouffres des mœurs, 15 Janv. 136
- Serment, conditions qui le rendent légitime, 15 Mars 407. Serment de liberté & égalité, condamné d'avance par le Pape, 15 Mars 408
- 1 Avril 494. Écrits qui le réfutent 492; intrigues de ses défenseurs, 15 Avril 625
- Sur le gouvernement qui convient à la France, & qui ne peut être que son ancien gouvernement, 1 Fév. 163
- Système de la Nature de Charles de Linné. Classe première du règne animal, contenant les quadrupèdes vivipares & les cétacées. Traduction françoise par M. Vanderstegen de Puute &c, 15 Janv. 83
- Tems d'ignorance, leur avantage sur les tems actuels, 1 Janv. 73

- Théologie de Lyon, jugement qu'en porte un curé François, 15 Fév. 267. Opiniâtreté de l'abbé Bigy à la défendre, 270; conseil raisonnable donné à l'apologiste, 271. Réflexion générale sur l'attachement aux livres de parti, 272
- Theses theologicæ de Actibus humanis &c, præfide F. Firmo, 15 Janv. 104
- Travail, mesure du bonheur & des vertus, 1 Mars 344
- Tyrannie, est une suite de la corruption nationale, 1 Mars 370
- Vains efforts d'un jureur de liberté & d'égalité, 1 Avril 492
- Valenciennes, plaintes de son magistrat contre la jointe Impériale, 1 Janv. 65 — 15 Janv. 153
- Van der unbilligen Geringschätzung der geistlichkeit. Sur l'injuste mépris du sacerdoce. Discours prononcé par M. J. B. Weber, prédicateur à Kienne, 1 Mars 349
- Venance, poëte Capucin, sa fin tragique, 1 Fév. 231
- Venlo, ouvrages détestables qu'on imprime dans cette ville, 1 Fév. 237
- Vervisch, capucin apostat & écrivain calomnieux, guillotiné, 15 Mars 471. Sa rétractation, 472 — 15 Avril, 631
- Victoire, ne résulte pas de la force & de la multitude des combattans, 1 Mars 326; la bonne cause ne suffit pas pour la fixer, 327; causes qui la donnent à l'ennemi, 328
- Voisin, sa défense inconsidérée du serment d'égalité & de liberté, 1 Avril 492. Ses anciens écaris, 498. Ses procédés injustes contre Guerin du Rocher, 500. Répond à ses critiques

DES MATIERES. 655

- à la maniere du tyran Denis, 503. Fait des  
profélytes parmi les prêtres françois, 503.  
Provoque l'attention des évêques & du gou-  
vernement, 503, 504, 505*
- Von der notwendigkeit des göttlichen beystan-  
des, wan unsere bemühhungen den erwünsch-  
ten erfolg haben sollen. *Que nos efforts quel-  
conques ne peuvent être couronnés de succès  
sans l'assistance divine. Sermon prononcé par  
M. J. B. Weber &c, 1 Mars 325*

Warum giebt es heut zu tage so viele kinder  
der finsternis unter uns? Und was laestt sich  
wohl von ihnen endlich erwarten. *Pourquoi  
il se trouve parmi nous un si grand nombre  
d'enfans de ténèbres, & ce qu'en dernier ré-  
sultat on en peut attendre, 15 Fév. 266*

Fin de la Table.